



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

26^e séance plénière
Mardi 11 octobre 1994, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Programme de travail provisoire

Le Président : Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/49/5/Add.1, qui contient un programme de travail et un calendrier provisoires des séances plénières pour les mois d'octobre et de novembre. Cet additif remplace le document A/INF/49/5. Je tiens à souligner que ce calendrier sera publié aussitôt que possible pour aider les délégations à organiser leur travail. Pour sa part, le Secrétariat s'efforcera de veiller à ce que la documentation pertinente soit distribuée aux délégations avant l'examen de chaque point de l'ordre du jour.

Je voudrais également signaler qu'il reste encore quelques points de l'ordre du jour pour l'examen desquels aucune date n'a encore été fixée. J'annoncerai donc en temps voulu et suffisamment à l'avance les dates auxquelles seront examinés ces points. Je tiendrai l'Assemblée au courant de tous les ajouts ou modifications.

La liste des orateurs pour chacun des points énumérés dans le document A/INF/49/5/Add.1 est ouverte.

En outre, je souhaite informer les représentants que la Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement aura lieu le mardi 1er novembre et le mercredi 2 novembre dans la matinée. J'aimerais par ailleurs informer les représentants que les annonces de contributions volontaires au programme du Haut Commissariat

des Nations Unies pour les réfugiés pour 1995 auront lieu le vendredi 11 novembre, dans la matinée.

Comme je l'ai indiqué la semaine dernière, j'espère respecter aussi scrupuleusement que possible ce calendrier afin que l'Assemblée puisse s'acquitter de ses responsabilités avec efficacité. J'invite donc instamment les auteurs de projets de résolutions à présenter ces projets suffisamment à temps, avant les dates fixées pour l'examen des points dont ils relèvent, afin que les représentants aient le loisir de les examiner.

Je voudrais aussi rappeler aux représentants qu'il faut prévoir encore plus de temps pour les projets de résolution supposant des modifications du programme de travail ou entraînant des dépenses supplémentaires, car pour ces projets, le Secrétaire général devra établir un état des incidences sur le budget-programme. En outre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission auront besoin de suffisamment de temps pour examiner les incidences sur le budget-programme de ces projets de résolution avant que l'Assemblée puisse se prononcer à leur sujet.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président : Je donne tout d'abord la parole au Deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, S. E. M. Paul Ssemogerere.

M. Ssemogerere (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de la délégation de l'Ouganda, de vous féliciter très chaleureusement de votre élection unanime et bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session. Votre élection est la reconnaissance par l'Organisation de vos très grandes qualités personnelles. C'est en effet un grand honneur qui est rendu à votre pays, la Côte d'Ivoire, que des relations fraternelles unissent à l'Ouganda. Je suis certain que, grâce à votre talent et à votre expérience, vous saurez mener nos délibérations à une issue fructueuse. Je tiens à vous assurer du plein appui et de la coopération de l'Ouganda dans vos efforts.

Je tiens également à rendre un hommage appuyé à votre prédécesseur, S. E. M. Samuel Insanally, du Guyana, pour l'habileté avec laquelle il a conduit les travaux de l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session.

Nous exprimons également notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui dirige avec courage et clairvoyance l'Organisation.

Permettez-moi dès l'abord de dire combien l'Ouganda se félicite de la présence parmi nous d'une nouvelle Afrique du Sud, née sur les principes d'égalité, de justice et de gestion démocratique. Je tiens à rendre un hommage particulier à S. E. le Président Nelson Mandela et aux autres dirigeants des mouvements de libération en Afrique du Sud, ainsi qu'à M. De Klerk, dont l'esprit visionnaire et le sens de l'État ont permis à l'Organisation des Nations Unies d'atteindre l'un des objectifs fondamentaux que l'Afrique cherchait depuis si longtemps à atteindre.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, plusieurs événements se sont produits sur la scène internationale; certains ont été source d'espoir et d'encouragement, tandis que d'autres ont engendré frustrations et désespoir. Dans bien des pays, la paix, la primauté du droit et la gestion démocratique sont renforcés. Cependant, dans des pays comme l'Angola, la Somalie, le Libéria et la Bosnie-Herzégovine, des conflits sont à l'origine de souffrances indicibles, de pertes humaines et matérielles, ainsi que d'un nombre atterrant de réfugiés et de personnes déplacées, avec les conséquences négatives qui en découlent.

Le Bureau du haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés évalue le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde à plus de 23 et 26 millions respectivement. De tous ces réfugiés, l'Afrique en aurait accueilli plus de 32 % et l'Asie plus de 25 %. Parmi les 10 principaux pays dont sont originaires les réfugiés,

sept appartiennent à l'Afrique. La plupart de ces réfugiés et personnes déplacées ont fui à la suite de conflits internes mais aussi, dans une moindre mesure, de conflits entre nations. Il s'agit là d'un tableau terrifiant pour l'Afrique en particulier, et pour les pays en développement en général.

L'Ouganda se félicite de l'attention accrue que l'ONU accorde au règlement des conflits en Afrique et ailleurs, notamment de l'accent mis par le Secrétaire général dans «Agenda pour la paix» sur la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix. Nous reconnaissons avec lui que la sécurité, le bien-être social et économique, la protection de l'environnement et la défense des droits de l'homme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Ces questions doivent donc être abordées ensemble afin d'éviter les conflits et les incidences négatives qui en découlent : l'afflux de réfugiés pour raisons politique et économique, la fuite des capitaux et des cerveaux.

Nous nous félicitons de la création du dispositif de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Un tel dispositif est utile pour le renforcement de la confiance entre les parties adverses et peut faciliter le règlement pacifique de conflits. L'Ouganda désire ardemment que le dispositif de l'OUA soit effectif et opérationnel. Nous exhortons les Nations Unies et la communauté internationale à lui apporter le soutien requis.

La situation en Somalie demeure tendue et fragile avec de graves et négatives implications pour la paix, la réconciliation nationale et la possibilité d'acheminer l'aide humanitaire. L'Ouganda appuie l'intérêt renouvelé de la communauté internationale dans la recherche d'un règlement politique au conflit somalien. L'Ouganda demande instamment à tous les groupes et factions somaliens d'oublier la peur et la méfiance et de commencer à mettre en application tous les engagements pris dans le Manifeste de réconciliation nationale à Nairobi en vue de préparer la voie à l'application des accords d'Addis-Abeba, y compris la mise en place de mécanismes administratifs de transition. Nous rendons hommage à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) pour faciliter le passage de l'assistance humanitaire, et nous demandons instamment que le soutien international à la Somalie se poursuive.

S'agissant du Libéria, l'Ouganda a été encouragé par les mesures prises pour entamer l'application de l'Accord de Cotonou, à savoir la mise en place d'un gouvernement national de transition au Libéria et la mise en route de l'opération de désarmement et de démobilisation des différents combattants. Il reste que nous sommes déçus face à l'aggravation de la situation militaire sur le terrain, tant au

sein des parties qu'entre elles, ce qui a pratiquement arrêté le processus de désarmement et de démobilisation. Nous demandons instamment à toutes les parties de faire montre de sérieux à l'égard du processus de paix et de réconciliation nationale, vu que c'est là une condition vitale pour la poursuite de l'aide et de la présence internationale.

L'Ouganda se félicite des mesures prises jusqu'à présent par le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO en vue de mettre en oeuvre l'Accord général de paix. Nous prions instamment les parties de demeurer engagées vis-à-vis de l'Accord de paix et de respecter les résultats des élections prévues pour les 27 et 28 octobre 1994. Nous rendons hommage à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), qui a aidé à créer la confiance entre les parties — condition vitale pour l'application réussie de l'Accord de paix —, et nous insistons pour que l'assistance internationale au Mozambique se poursuive, en particulier pour la réinstallation des réfugiés et personnes déplacées.

La situation en Angola demeure une source de préoccupation pour la communauté internationale en dépit des négociations en cours à Lusaka entre le Gouvernement angolais et l'UNITA. Le peuple angolais continue de connaître les meurtres commis aveuglément et les destructions de biens. Ma délégation demande instamment aux parties concernées, en particulier à l'UNITA, de faire preuve de souplesse, de réalisme, de volonté politique, de tolérance et d'esprit de compromis, toutes choses indispensables à la paix et à la réconciliation nationale.

La guerre civile au Sud du Soudan a continué de s'aggraver, avec des pertes considérables en vies humaines, des destructions énormes de biens et un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. L'Ouganda à lui seul accueille quelque 300 000 réfugiés soudanais. Nous exhortons les parties au conflit à se pencher sur les arrangements positifs communs et d'intérêt mutuel qui se manifestent dans les actions régionales en cours — en particulier, l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement —, en vue d'aboutir à un règlement politique durable.

S'agissant du Sahara occidental, l'Ouganda s'inquiète devant la lenteur des progrès enregistrés en ce qui concerne la tenue d'un référendum, sous contrôle des Nations Unies, sur l'autodétermination du peuple de ce territoire. Nous lançons un appel aux parties pour qu'elles cherchent à surmonter leurs divergences et qu'elles permettent l'organisation d'un référendum juste et impartial.

Les massacres systématiques et massifs de civils qui ont eu lieu au Rwanda ont été tragiques et déplorables. L'Ouganda appuie la mise sur pied par le Secrétaire général, le 29 juillet 1994, d'une commission impartiale d'experts, chargée d'enquêter sur les violations du droit humanitaire international et sur les actes de génocide commis au Rwanda, en vue d'identifier les personnes responsables de ces violations et de les traduire en justice. Cela contribuerait au processus de réconciliation nationale. Nous sommes encouragés par la déclaration du Gouvernement du Rwanda indiquant qu'il s'inspirera de l'esprit de l'accord de paix d'Arusha comme cadre pour la paix et la réconciliation nationale, de même que par son soutien aux initiatives régionales relatives au problème des réfugiés rwandais. De la même façon, nous demandons que l'assistance soit élargie aux populations locales dans les pays voisins accueillant les réfugiés, et ce en vue d'atténuer les effets négatifs socio-économiques ou liés à l'environnement qu'a le flux de réfugiés.

L'Ouganda félicite les Gouvernements sud-africain et de la Namibie pour avoir réglé, de façon pacifique, leur litige de longue date sur Walvis Bay et les îles côtières.

L'Ouganda relève la souplesse dont a fait montre la Jamahiriya arabe libyenne en ce qui concerne l'application de la résolution 731 (1992) du Conseil de sécurité. Nous espérons que cela contribuera à un règlement pacifique du problème.

L'Ouganda salue l'amorce de l'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho. Nous rendons hommage au Président Arafat et au Premier Ministre Rabin pour leur détermination politique, qui a permis d'aboutir à ce résultat. Nous les encourageons à poursuivre leur travail en commun pour résoudre l'ensemble des questions en suspens, et ce en vue de la mise en oeuvre intégrale des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour la fourniture d'une assistance accrue à la Palestine dans le cadre de l'action de reconstruction et de développement.

Nous exprimons notre satisfaction à la suite de la signature par la Jordanie et Israël de la Déclaration de Washington dans laquelle les deux pays sont convenus de mettre fin à l'état de guerre entre eux. Cela serait d'un grand apport pour aider à l'instauration de la confiance, à la normalisation des relations et à la conclusion d'un traité de paix formel entre les deux pays, comme entre Israël et les autres pays de la région.

L'Ouganda soutient les efforts visant à aboutir à une solution pacifique du problème de la péninsule coréenne et exhorte toutes les parties à travailler ensemble pour créer une atmosphère favorable à l'atténuation de la tension et conduisant à la négociation d'un règlement politique durable du problème coréen.

L'Ouganda se félicite des développements survenus en Haïti visant le retour du Président Aristide et le rétablissement d'un gouvernement démocratiquement élu dans ce pays.

L'Ouganda est profondément préoccupé par la poursuite du génocide et du «nettoyage ethnique» en Bosnie-Herzégovine. Nous demandons instamment aux Nations Unies et à la communauté internationale d'agir de façon décisive et de prendre les mesures appropriées pour mettre fin aux hostilités, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que du Plan de paix du Groupe de contact, et créer ainsi un environnement favorisant le passage sans entrave et opportun de l'assistance humanitaire aux populations touchées.

L'Ouganda est encouragé par un certain nombre de développements positifs survenus dans le domaine du désarmement. Nous relevons les négociations officielles en cours portant sur un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, sous les auspices de la Conférence sur le désarmement, et nous réclamons instamment un aboutissement satisfaisant de ce Traité, et ce avant la convocation de la Conférence chargée de l'examen sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), prévue pour le début de l'année 1995. En tant qu'État partie au TNP, et dans le cadre de la préparation et de l'examen du Traité, l'Ouganda cherchera la suppression de tous les déséquilibres actuels dans le TNP et la garantie d'une assistance technique appropriée aux pays en développement en matière d'application pacifique des techniques nucléaires. Nous prenons note également du progrès réalisé en vue de renforcer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, grâce à des mesures telles que les échanges obligatoires de données et les visites sur site périodiques. Ces mesures sont de nature à établir la confiance en matière de mise en oeuvre de la Convention et à minimiser les violations possibles. Nous sommes également encouragés par l'éventuelle entrée en vigueur au milieu de l'année 1995 de la Convention de 1993 sur les armes chimiques.

Le traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique marquera un autre jalon important sur la voie de la paix en Afrique. L'Ouganda demande à ce que sa conclusion soit menée rapidement à une issue heureuse.

Pour préparer le terrain favorable à la réalisation de progrès dans d'autres domaines nouveaux et plus complexes du désarmement, il est impérieux de consolider les acquis obtenus jusqu'ici en matière d'essais nucléaires et de non-prolifération.

L'Ouganda est attaché au plein respect des droits de l'homme dont la jouissance doit être universelle. Nous réaffirmons notre appui à la Déclaration et au Programme d'action sur les droits de l'homme, et nous nous félicitons de la nomination du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Pour sa part, l'Ouganda a créé, au sein du Ministère de la Justice, un centre national des droits de l'homme pour sensibiliser l'opinion publique et développer l'aptitude nationale à contrôler et à promouvoir la situation des droits de l'homme dans le pays. Ma délégation aimerait rendre tout particulièrement hommage à tous les pays qui ont aidé l'Ouganda dans ce domaine vital de son développement et demander que cet appui soit maintenu.

L'Ouganda a choisi la voie de la démocratie, d'une saine gestion des affaires publiques et de la primauté du droit. Le processus de démocratisation en cours dans le pays est bien engagé. L'Assemblée constituante a été élue le 28 mars 1994. Elle examine en ce moment un projet de constitution, qui devrait être prêt et promulgué d'ici à la fin 1994. Ensuite auront lieu, début 1995, des élections présidentielles et des élections législatives dans tout le pays.

L'Ouganda s'inquiète des tendances actuelles de l'économie mondiale, qui continuent à jouer contre la plupart des pays en développement, surtout ceux de l'Afrique subsaharienne. Une dette extérieure écrasante reste le principal obstacle à notre développement. Nombre de nos pays consacrent une partie importante de leurs maigres recettes à l'exportation au seul service de la dette. Par exemple, au 30 juin 1994, la dette extérieure totale du secteur public de l'Ouganda était de 2,99 milliards de dollars, soit plus de 80 % du produit national brut estimatif pour l'exercice financier 1993-1994. Le service de la dette contractuelle s'est monté à 185 millions, soit près de 76 % des recettes à l'exportation, tandis que les arriérés ont été de 222 millions de dollars, soit 91 % des recettes à l'exportation. La situation est encore aggravée par le fait que 77 %

du gros de la dette, autrement dit la portion due aux institutions bilatérales et multilatérales, ne peut actuellement faire l'objet de réaménagement ou de réduction.

Le problème de la dette extérieure est encore aggravé par des termes de l'échange défavorables, et plus particulièrement l'effondrement des prix de nos produits de base à l'exportation, des flux de ressources négligeables et un accès limité à la technologie. Outre ces conditions défavorables, la plupart de nos pays doivent procéder à des réformes économiques radicales, qui ont des conséquences socio-économiques fâcheuses pour nos populations. Néanmoins, certains pays, dont l'Ouganda, enregistrent une croissance économique positive et maîtrisent l'inflation.

Pour que les réformes économiques réussissent dans nos pays, tous les créditeurs, y compris les institutions multilatérales, devraient adopter des mesures qui s'étendent au-delà du rééchelonnement de la dette, pour permettre une réduction sensible du gros de notre dette. Ces mesures devraient comprendre l'annulation d'une part importante de la dette ou sa conversion en dons ou autres méthodes novatrices comme l'utilisation de réserves, de nouveaux droits de tirage spéciaux et les échanges de dettes. À cet égard, l'Ouganda appuie les conclusions de la récente Réunion ministérielle du Mouvement non aligné, tenue à Jakarta, sur «La dette et le développement : Échange d'expériences», et il souscrit aux mesures proposées récemment par le Ministre des finances britannique pour résoudre le problème de la dette des pays les plus pauvres.

De même, il faut absolument accroître les flux de ressources vers nos pays — par exemple, en augmentant l'aide publique au développement, l'investissement étranger direct dans des domaines tels que l'industrie, la transformation des produits agricoles et le tourisme, et les prix rémunérateurs pour les produits de base. Dans le contexte du processus préparatoire et de l'évaluation globale à mi-parcours du Programme d'action pour les pays les moins développés, l'Ouganda demandera aussi que des mesures analogues soient adoptées en faveur des pays les moins développés.

En ce qui concerne l'Uruguay Round, l'Ouganda recommande vivement que lors de la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final des mesures compensatoires soient adoptées pour parer aux conséquences néfastes que ne manquera pas d'avoir l'érosion des mesures préférentielles spéciales dont jouissent actuellement certains pays en développement dans le cadre d'accords comme le Programme d'action pour les pays les moins développés et Lomé IV. En outre, l'accès aux marchés internationaux des

produits d'un plus grand nombre de pays en développement devrait être facilité afin d'augmenter leurs recettes à l'exportation. Nous insistons en outre pour que l'aide nécessaire soit fournie pour améliorer notre capacité de produire des biens et services de valeur ajoutée pour les marchés internationaux.

L'«Agenda pour le développement» du Secrétaire général, qui a été soumis à la présente session de l'Assemblée générale, offre un cadre utile de dialogue politique entre le Nord et le Sud sur les dispositions pratiques à prendre pour rendre opérationnels les politiques, mesures et programmes internationaux de développement adoptés jusqu'ici par la communauté internationale. Ma délégation appuie cette initiative. Pour ce qui est de l'Agenda, un objectif global devrait nous guider : l'amélioration sensible et rapide de la qualité de la vie dans les pays en développement par l'élimination de la pauvreté et la fourniture de biens essentiels, dans les domaines de l'alimentation, du logement, de la santé et de l'éducation. De même, nous souscrivons à la proposition du Brésil de convoquer en 1996 une Conférence des Nations Unies sur le développement.

L'Ouganda se félicite que, dans sa résolution 48/214 sur le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Assemblée générale ait décidé d'examiner l'ensemble des problèmes liés à la diversification des économies africaines, en prêtant spécialement attention à la question de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains. L'Ouganda attache une grande importance à la création d'un tel fonds. Nous demandons à nos partenaires développés de faire preuve de compréhension et de souplesse dans les négociations afin de permettre que ce dispositif soit mis en place dès que possible.

Le système économique international exige l'élargissement de notre horizon économique pour qu'il s'étende au-delà des frontières nationales, ce qui favoriserait l'accroissement de nos marchés. L'Ouganda salue l'entrée en vigueur du Traité d'Abuja, par lequel l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a créé la Communauté économique africaine, qui offre un cadre propice à la coordination des efforts de développement africains à l'échelle du continent. Pour aboutir, les efforts qui doivent être poursuivis aux niveaux sous-régionaux exigent une bonne coordination et une bonne rationalisation. L'Ouganda est favorable à la pleine application du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe et du Traité d'Arusha sur la relance de la coopération en Afrique de l'Est. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'assistance requise

pour appuyer nos efforts régionaux d'intégration afin de renforcer ou créer les infrastructures qui faciliteront le mouvement des biens et services.

L'Ouganda réitère son appui à l'Agenda 21 et à d'autres accords sur le développement durable, qui ont été adoptés à Rio de Janeiro. Toutefois, la volonté politique de Rio doit se traduire par des mesures concrètes qui permettraient la mise en oeuvre de tous les accords conclus, plus particulièrement en ce qui concerne la fourniture de ressources financières et le transfert de technique aux pays en développement. Pour sa part, l'Ouganda a pris l'engagement de s'attaquer à toutes les causes et conséquences de la détérioration de l'environnement, et notamment à la pauvreté. Par exemple, nous n'épargnons aucun effort pour trouver le moyen d'exploiter l'énorme potentiel que représentent l'énergie hydro-électrique et l'énergie solaire, dont l'utilisation est sans danger pour l'environnement et offre le moyen de remplacer économiquement l'utilisation du bois de chauffage. Cela devrait contribuer à enrayer la destruction actuelle de la forêt. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer les efforts que nous faisons dans le domaine du développement durable.

Le résultat le plus important de la Conférence du Caire sur la population a été la reconnaissance du fait que le problème de la population n'est pas simplement une question de chiffres; la question essentielle est plutôt celle du développement humain et du bien-être. À cet égard, le défi consiste à améliorer le niveau de vie des gens dans des domaines tels que l'enseignement et la santé, le logement, les transports, la salubrité de l'eau, les questions sanitaires et l'élimination de la pauvreté. Dans les pays en développement, en particulier, les problèmes démographiques découlant d'attitudes irresponsables en matière de procréation sont en définitive le résultat de la détresse et de l'ignorance sur le plan socio-économique, et c'est sur cela que nous devrions concentrer notre attention.

En tant que suivi au Programme d'action de 1990 sur les enfants, l'Ouganda a créé un Conseil national des enfants pour superviser l'ensemble des activités nationales, visant à leur protection, à leur promotion et à leur développement.

Nous appuyons la convocation du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague, en mars 1995, pour traiter des questions de l'élimination de la pauvreté, de l'emploi productif et de l'intégration sociale, en espérant qu'il aboutira à l'amélioration des niveaux de vie, surtout des pays les plus appauvris. Nous appuyons également la convocation à Beijing de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes, en 1995, pour concevoir des mesures afin de renforcer l'égalité des sexes et de doter les femmes des moyens de leur autonomie. L'Ouganda continuera à participer activement aux travaux préparatoires à ces deux réunions.

La réforme du Conseil de sécurité, à notre avis, devrait tendre à une plus grande transparence dans ses méthodes de travail, pour en faire un organe plus démocratique dans ses prises de décisions et plus représentatif de la composition accrue de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons donc la proposition visant à élargir sa composition. Toutefois, selon nous, son élargissement devrait augmenter le nombre de sièges réservés aux pays en développement sur une base régionale équitable, afin de refléter l'augmentation du nombre de Membres de l'Organisation venant de pays en développement et le fait que l'ordre du jour du Conseil de sécurité est de plus en plus dominé par des questions intéressant les pays en développement, telles que le règlement de conflits et les urgences humanitaires. En ce qui concerne les procédures de prise de décisions, nous estimons qu'un nombre proportionnel de pays en développement, notamment de pays africains, devraient se voir accorder des droits et des responsabilités similaires à celles dont jouissent actuellement les membres permanents du Conseil de sécurité.

L'héritage que nous léguons aux générations futures est la mise en place d'un cadre institutionnel solide capable de répondre de façon adéquate aux intérêts et aux préoccupations de toute l'humanité, riche et pauvre. C'est le défi que doit relever notre Organisation, à la veille de son cinquantième anniversaire.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Myanmar, S. E. M. Ohn Gyaw.

M. Gyaw (Myanmar) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation du Myanmar voudrait vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, et vous assurer de son entière collaboration dans l'exercice de vos responsabilités. Nous sommes sûrs que la vaste expérience et la sagesse que vous nous apportez seront précieuses pour guider avec succès nos travaux.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Président sortant, S. E. M. Samuel Rudolph Insanally, pour la manière compétente et brillante avec laquelle il a dirigé les travaux de la session précédente de l'Assemblée générale.

En Afrique du Sud, quatre décennies du système détestable de l'apartheid ont finalement pris fin. L'élection du Président Nelson Mandela par le premier Parlement multiracial du pays a donné lieu à une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Une nation qui a si courageusement surmonté une telle adversité et a été soumise à des pressions aussi importantes mérite notre soutien et nos acclamations alors qu'elle fait face à l'avenir avec optimisme. Je me réjouis de voir la délégation sud-africaine se joindre à nous dans cette Assemblée. Sa présence ici reflète les changements importants qui interviennent dans le monde actuel. L'effort concerté pour abolir l'apartheid en Afrique du Sud a finalement été couronné de succès. Nous saluons nos frères d'Afrique du Sud et leur souhaitons plein succès dans la reconstruction de leur nation, et nous nous réjouissons de travailler en étroite coopération avec le Gouvernement et le peuple sud-africains.

Il y a lieu de réaffirmer ici l'importance de l'adhésion aux cinq principes de la coexistence pacifique qui constituent les piliers fondamentaux de la politique étrangère du Myanmar. Le Myanmar, avec la République populaire de Chine et avec l'Inde, a énoncé ces principes il y a près de 50 ans. Les principes éprouvés se sont cristallisés pour devenir des normes juridiques universellement acceptées des relations entre les États. Dans le strict respect de ces principes, le Myanmar n'a jamais permis, et ne permettra jamais, que son territoire soit utilisé comme tremplin pour menacer un autre État ou prendre des mesures à son encontre. Dans le même ordre d'esprit, le Myanmar s'attend à ce que les autres nations respectent de la même manière ces principes dans la conduite de leur politique à son égard.

En cette époque de bouleversements profonds et spectaculaires, l'Organisation des Nations Unies représente le meilleur espoir pour l'humanité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de promotion de la coopération internationale dans d'autres domaines des efforts humains. Quelles que soient la nature et la forme que le nouvel ordre international naissant prendra finalement, il ne fait aucun doute pour nous que l'Organisation des Nations Unies constituera un élément vital dans ce nouvel ordre et continuera de jouer un rôle de plus en plus important dans les relations internationales. Alors que nous approchons du cinquantième anniversaire de l'Organisation, le moment est venu de réaffirmer notre attachement aux buts et principes de la Charte et de redoubler d'efforts pour renforcer encore le rôle de notre Organisation mondiale. Afin de célébrer ce moment prometteur de façon appropriée, nous avons constitué un Comité national de haut niveau dans notre pays afin de mener à bien tous les travaux

préparatoires et de coordonner toutes les activités commémoratives au niveau national.

Le Myanmar a l'intime conviction que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle pivot dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et pour le maintien de la paix et de la sécurité. Il existe un lien étroit entre la paix et le développement. Ma délégation estime donc que l'«Agenda pour la paix» et l'«Agenda pour le développement» doivent aller de pair. Maintenant que la guerre froide est terminée et que les voies de la paix et du développement sont plus dégagées, nous aimerions lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle crée un environnement propice à un développement durable.

Ma délégation estime que, de nos jours, la sécurité et la paix internationales reposent sur le développement, et non pas sur les armements. Pour la plupart des populations dans le monde, en particulier dans les pays en développement, le sentiment d'insécurité découle plus des problèmes qu'elles ont à assurer leur subsistance quotidienne que du danger d'un conflit cataclysmique mondial. Le sous-développement a pour conséquences la pauvreté, la faim, la malnutrition, la dégradation de l'environnement et autres, qui, ensemble, conduisent au désordre civil, aux conflits ethniques et, finalement, à l'effondrement de la paix et de la sécurité. Ces problèmes peuvent, dans certaines situations, être confinés aux frontières nationales; cependant, certains auront des ramifications et des conséquences internationales et même globales.

L'Agenda pour la paix et un Agenda pour le développement sont des questions prioritaires à l'ordre du jour de l'ONU, et, à cette fin, l'ONU doit y consacrer le même temps et les mêmes ressources. Les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont dispersées partout dans le monde, et les institutions des Nations Unies pour le développement et les affaires humanitaires couvrent un éventail encore plus grand. Le Myanmar estime que les développements économique et social sont les préalables d'une paix et d'une sécurité durables. Nous souhaiterions, par conséquent, un renforcement du Conseil économique et social parallèlement à l'appel que nous lançons en faveur de la restructuration du Conseil de sécurité pour qu'il réponde de façon appropriée aux nouveaux défis de la paix et de la sécurité internationales qui se posent depuis la fin de la guerre froide. Il y a 50 ans, dans une atmosphère politique qui était très différente de celle qui règne aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies a été mise au monde pour maintenir la paix et la sécurité internationales, encourager le développement et protéger les droits de l'homme. Maintenant que la guerre froide est terminée et que la communauté internationale n'a

plus à tenir compte de la rivalité des superpuissances qui a tant paralysé l'ONU dans le passé, l'Organisation devrait être restructurée afin de répondre aux besoins et aux défis du monde contemporain.

Le maintien de la paix est un domaine dans lequel l'ONU est appelée à accroître ses responsabilités. Ces opérations constituent un instrument important de l'Organisation mondiale pour la prévention et la maîtrise de conflits et pour le maintien de la paix lorsque celle-ci est des plus nécessaires. Les opérations de maintien de la paix ont cependant donné des résultats mitigés de succès et de revers. L'expérience et les leçons à tirer d'opérations passées doivent être soigneusement examinées et réévaluées pour assurer une conduite plus efficace et plus appropriée de ces opérations. Il est impératif que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient exécutées seulement avec l'assentiment et la coopération bienveillante des parties intéressées et que tous les aspects de ces opérations soient strictement conformes aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il est également nécessaire de rationaliser et de simplifier ces opérations afin qu'elles soient plus rentables.

Dans le domaine du désarmement, nous sommes encouragés par l'évolution positive de l'année dernière. Des négociations intensives sont actuellement en cours à la Conférence du désarmement, à Genève, pour conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La confiance croissante entre les États nucléaires et non nucléaires a permis à la communauté internationale de faire face à la prévention de la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Il faut saisir cette occasion pour mener promptement à bien les négociations sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les États-Unis ont annoncé leur décision de prolonger le moratoire pour une durée d'un an jusqu'en septembre 1995. Nous pensons qu'un tel moratoire, s'il est également respecté par les autres États dotés d'armes nucléaires, pourrait créer les conditions favorables à la poursuite du processus de négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Conférence des parties chargées de l'examen et de la prolongation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) aura lieu dans moins d'un an. Nous estimons qu'un progrès important dans des domaines cruciaux, à savoir le traité d'interdiction complète des essais, les assurances de sécurité négative pour les États non dotés d'armes nucléaires et l'interdiction de la production de matériaux nucléaires fissiles, sous tous ses aspects, vont favoriser le succès de la Conférence d'examen. Il faut

évaluer soigneusement les progrès réalisés dans ces domaines cruciaux avant que la Conférence d'examen ne prenne la décision de prolonger le Traité. Le Myanmar compte travailler et coopérer avec d'autres délégations pour que la Conférence d'examen et de prolongation, qui se tiendra en 1995, soit couronnée de succès.

Puisque je parle du TNP, je voudrais saisir cette occasion pour informer l'Assemblée que, en tant qu'État partie au Traité, le Gouvernement du Myanmar a décidé de signer l'accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Protocole au Traité. La signature de l'Accord et du Protocole va avoir lieu très prochainement.

Le Myanmar participe également activement au processus préparatoire de l'application de la Convention sur les armes chimiques depuis qu'il est devenu signataire initial de la Convention. Comme dans d'autres pays signataires de la Convention, le processus de ratification est actuellement en cours au Myanmar.

La signature, le 4 mai 1994, de l'accord pour mettre en oeuvre la Déclaration de principe Israël-Palestine marque un jalon important vers une paix durable au Moyen-Orient. Le cabinet israélien a récemment approuvé d'autres mesures positives tendant à transférer des pouvoirs civils aux Palestiniens pour la culture, la jeunesse et les sports, la coopération internationale, l'éducation, la santé, le bien-être social, le tourisme et les finances, mesures qui ouvrent la voie vers l'autonomie des Palestiniens dans la bande de Gaza et à Jéricho. Nous félicitons les parties intéressées pour leur courage et leur esprit de conciliation. Nous sommes également réconfortés de constater qu'à la fois Israël et la Jordanie sont en train de mettre en oeuvre la Déclaration de Washington, qui a été signée par les deux parties en juillet. Nous espérons que ces initiatives, dans le contexte des négociations tant bilatérales que multilatérales, faciliteront et favoriseront une paix durable au Moyen-Orient.

Après des années de crise et de stagnation, l'économie mondiale a repris un rythme modeste de croissance. Cependant, la reprise demeure fragile et inégale, et c'est dans l'intérêt des pays développés et en développement qu'il faut s'efforcer de parvenir à une croissance accélérée et au développement durable. Tandis qu'un certain nombre de pays en développement ont agi en tant que moteur principal de la croissance économique mondiale, la plupart d'entre eux doivent faire face à une situation économique et sociale qui ne cesse d'empirer. Les pays développés font face également à un ralentissement de la croissance et à un taux de chômage élevé. En cette époque de mondialisation et d'interdépendance croissantes, la communauté mondiale

doit déployer d'urgence des efforts concertés pour résoudre les problèmes économiques et sociaux aigus.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général, «Un Agenda pour le développement», car il est des plus opportuns et des plus appropriés. Le rapport met en relief la croissance économique en tant que dimension cruciale du développement, ainsi qu'un environnement économique international qui favorise et appuie la croissance soutenue. Nous souscrivons à l'opinion selon laquelle le progrès des pays en développement est entravé par des obstacles tels que les problèmes de la dette extérieure, la chute des courants externes de ressources, la grave détérioration des termes de l'échange et l'augmentation croissante des barrières dans les échanges commerciaux. Nous espérons que le programme d'action pour l'application de l'Agenda sera accepté à cette session.

Nos aspirations à un nouvel ordre économique mondial qui soit équitable et non discriminatoire n'ont pas encore été réalisées. Il faut d'urgence relever les défis majeurs de ces décennies : l'accélération du développement, l'atténuation de la pauvreté et la réduction de l'écart croissant entre les pays. Nous soutenons pleinement l'appel lancé par le Groupe des 77, le Mouvement des pays non alignés et l'Assemblée pour la reprise du dialogue Nord-Sud interrompu. La coopération économique internationale en faveur du développement devra être renforcée par un dialogue constructif fondé sur des intérêts communs et des avantages mutuels.

Nous nous félicitons également de la conclusion fructueuse des Négociations d'Uruguay, quoique nos aspirations n'aient pas été pleinement réalisées. Nous souhaitons un système commercial multilatéral ouvert, équitable et transparent qui serait bénéfique pour tous les pays. Nous sommes préoccupés par de nouvelles formes de protectionnisme, notamment les tentatives d'imposer des conditions sociales et écologiques qui s'appliquent différemment aux exportations des pays en développement. Ces mesures protectionnistes auront des effets négatifs sur la croissance et le commerce mondiaux.

Nous sommes encouragés par le communiqué publié à l'issue du Sommet de Naples du Groupe des Sept, qui indique que les Sept poursuivront leurs efforts pour accroître l'aide au développement, le commerce et les investissements en faveur des pays en développement. Le communiqué signale aussi que les Sept préconisent une réduction de la dette totale et une accentuation des conditions de faveur pour les pays qui font face à des difficultés particulières.

Ma délégation prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur le statut et le rôle des coopératives dans le contexte des nouvelles tendances économiques et sociales et elle se félicite des recommandations qu'il contient. Aujourd'hui, les sociétés coopératives constituent d'importants éléments de l'économie des pays développés et des pays en développement et jouent un rôle vital dans leur développement économique.

Mon pays accorde beaucoup d'importance au secteur coopératif en tant qu'un des principaux piliers de notre économie et que moyen efficace d'accélérer le développement socio-économique. La promotion et l'expansion du secteur coopératif dans notre économie nationale sont une importante partie de la stratégie économique du Gouvernement du Myanmar. Alors que nous célébrerons l'an prochain le centenaire de la création de l'Alliance coopérative internationale, il est tout à fait approprié que l'Assemblée proclame le premier samedi de juillet 1995 Journée internationale des coopératives et que les États Membres célèbrent tous les ans cette Journée au cours des prochaines années.

Le Sommet de la Terre tenu à Rio il y a deux ans a fermement inscrit les questions de l'environnement à l'ordre du jour mondial, et, depuis lors, il n'y a eu pratiquement aucune réunion internationale qui ne lance des appels à une action commune pour sauver notre planète. La question de la protection et la promotion de l'environnement est apparue comme l'une des plus urgentes auquel le monde fait face. La nature a cessé d'être perçue comme un monde vaste et inépuisable à explorer et à exploiter. Aujourd'hui, on reconnaît de plus en plus que l'environnement ne doit pas être assujéti mais au contraire traité avec respect et soin. Un nombre croissant de pays reconnaissent maintenant que les questions de l'environnement méritent d'être abordées avec autant d'attention et de résolution que les questions comme le désarmement, les stupéfiants et les droits de l'homme.

Le Myanmar est heureux de noter qu'à cet égard, la région de l'Asie et du Pacifique n'a pas été laissée à l'écart. Une réunion régionale de préparation pour le rapport de 1995 sur l'état de l'environnement a eu lieu à Yangon en juillet dernier. Cette réunion a donné l'occasion à des représentants gouvernementaux de haut niveau de discuter, de manière intégrée, de questions liées à l'évaluation de l'état de l'environnement aux niveaux national et régional.

La région de l'Asie et du Pacifique comprend un grand nombre de pays dont la taille, la quantité de ressources et le stade de développement économique sont variés. C'est

une région qui fait face à tous les problèmes environnementaux concevables du monde : déforestation, désertification, changements climatiques, etc. Si plusieurs pays de la région, notamment ceux de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Nord-Est, ont connu une croissance économique remarquable au cours des dernières décennies, d'autres n'ont pas encore atteint leurs objectifs.

Dans beaucoup de nos pays, l'éradication de la pauvreté et une plus grande équité dans la répartition des revenus demeurent d'importants défis à relever. La pauvreté et la dégradation de l'environnement sont étroitement liées. L'atténuation de la pauvreté n'est donc plus simplement une question morale : il s'agit d'un impératif concret. En même temps, l'instauration d'un développement durable exigera de tous les pays, et particulièrement des pays développés, qu'ils modifient leurs habitudes de consommation.

Dans le passé, la tendance a été de mettre davantage l'accent sur des mesures curatives que sur les causes de la dégradation de l'environnement. Mais pour relever les défis qui se posent, il faut s'attaquer aux causes profondes. Comme dans le cas des soins de santé, la prévention est tout aussi importante, sinon davantage, que la cure. Nous devons donc formuler des stratégies destinées à atténuer la pauvreté et à satisfaire les besoins essentiels — nourriture, eau, vêtements, logement, énergie et soins de santé — de nos peuples, ainsi qu'à protéger l'environnement.

Conscients que la pauvreté est la cause fondamentale de la dégradation de l'environnement, nous, au Myanmar, nous efforçons de briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement. Dans le but de remédier à la situation, le gouvernement a lancé en 1989 un programme de développement des zones frontalières et des ethnies nationales. Cette démarche intégrée devrait se traduire par une productivité et des revenus plus élevés grâce à des possibilités d'emploi et à une aide sociale accrue.

Les zones frontalières, qui sont habitées par les ethnies nationales, connaissent beaucoup de retard dans tous les aspects du développement, surtout en raison du terrain difficile et de l'absence d'une infrastructure adéquate. Toutefois, la situation s'améliore rapidement. Il est procédé à la construction de nombreux ponts, routes, écoles, hôpitaux et réservoirs d'eau. De l'appui donné par le gouvernement à la construction de petites centrales hydroélectriques résulteront de nouvelles options en matière de sources d'énergie, qui permettront aux villes et villages de promouvoir les industries rurales et, en même temps, réduiront leur dépendance à l'égard du bois de chauffage.

Ce programme intégré de développement des zones rurales non seulement aura des effets positifs sur le milieu socio-économique, mais réduira aussi considérablement la surface des terres de cultures itinérantes. Il en résultera une conservation et une régénération des ressources forestières dans le fragile écosystème de montagne.

La gestion et la conservation durables des forêts ont longtemps occupé une place d'honneur dans les efforts que déploie le Myanmar dans le domaine de l'environnement. Une production durable des ressources forestières et la préservation de la biodiversité sont assurées par un plan de gestion forestière et un système d'abattage sélectif éprouvé. Environ 50 % de la surface terrestre totale du Myanmar sont encore recouverts de forêts sauvages. Bien que la couverture forestière soit de quelque 33 millions d'hectares, les coupes annuelles permises s'élèvent à moins de 3 millions de mètres cubes pour le teck et les autres bois durs. Ce volume de coupe commerciale est de beaucoup inférieur au volume de coupe d'autres pays de la région.

Les activités actuelles de développement réalisées par le gouvernement dans le secteur forestier comprennent le projet spécial de reverdissement des neuf districts les plus secs du pays, l'agrandissement des surfaces de réserves forestières, l'établissement de nouvelles plantations, un reboisement global de la zone sèche pour offrir aux communautés rurales le bois de coupe et le bois de chauffage dont elles ont tellement besoin, et des mesures d'amélioration des aires d'alimentation en eau.

Le Myanmar accorde beaucoup d'importance aux questions démographiques et reconnaît l'existence d'un lien étroit entre population et développement durable. Nous avons participé à la Conférence du Caire et nous nous réjouissons vivement de l'adoption par consensus d'un programme d'action de 20 ans non contraignant. Notre politique démographique met l'accent sur l'espacement volontaire des naissances afin de favoriser la santé des mères et des enfants. L'Association pour le bien-être des mères et des enfants du Myanmar — organisation non gouvernementale — s'acquitte activement des tâches qui lui ont été confiées dans ce domaine.

Beaucoup a été accompli par l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. La réalisation la plus récente de l'Organisation dans ce domaine a été la nomination par consensus, à la dernière session de l'Assemblée générale, du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. La nomination par consensus d'un responsable aussi important témoigne de l'importance que tant les pays développés que les pays en développement accordent à la

promotion et à la protection des droits de l'homme, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. Ma délégation souhaite tout le succès possible au Haut Commissaire dans la réalisation de son mandat.

En tant que Membre responsable de l'ONU et que défenseur inébranlable des valeurs que l'Organisation représente, l'Union du Myanmar a toujours souscrit et adhéré aux normes fondamentales relatives aux droits de l'homme, telles qu'elles sont énoncées dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Comme le confirme la Déclaration de Bangkok, les principes de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures doivent être respectés par tous les pays, et les tentatives de se servir des droits de l'homme pour empiéter sur la compétence essentiellement nationale des États doivent être évitées.

Ce n'est pas à dire, cependant, que les droits de l'homme peuvent être systématiquement violés derrière l'écran de la non-ingérence. Nous souhaitons que les droits de l'homme soient favorisés au moyen de la coopération et de l'édification de consensus et non de l'imposition de valeurs que nous ne partageons pas.

Alors même que nous recherchons l'universalité des droits de l'homme, il ne faut jamais minimiser ou oublier la diversité des contextes historiques, culturels et religieux. Nous sommes aussi opposés à une politique de deux poids deux mesures et à la tentation de se servir des droits de l'homme comme moyen d'atteindre des objectifs politiques.

Le droit de se nourrir, de se vêtir et de se loger de façon adéquate, le droit à une qualité de vie décente et le droit de vivre dans la paix et la sécurité sont souvent négligés dans les revendications pour les droits individuels. En ce moment délicat de notre histoire, alors que le Myanmar est en train de se transformer en une démocratie multipartite dotée d'une économie de marché, les intérêts globaux de sa population de 45 millions d'habitants doivent l'emporter sur ceux de tout individu. L'affrontement et l'incitation au désordre et à l'instabilité n'ont pas leur place lorsque le pays est engagé dans un processus de réconciliation et de reconsolidation.

Pour répondre aux aspirations de tous les groupes ethniques, le Myanmar se trouve actuellement au stade critique de la rédaction d'une véritable constitution. Mon gouvernement ne voudrait pas voir l'élan actuel du processus constitutionnel et des efforts de réconciliation nationale entravés d'une manière ou d'une autre, et il ne

peut permettre un retour au chaos et à l'anarchie des incidents de 1988.

Le Gouvernement du Myanmar ne pardonne pas les abus des droits de l'homme. En fait, il est entièrement contre. Nous avons coopéré pleinement avec l'ONU dans tous les domaines et, à cet égard, avec la Commission des droits de l'homme, en fournissant des informations relatives aux communications et enquêtes concernant la situation au Myanmar. Non seulement nous avons fourni les informations demandées par la Commission, mais nous avons également reçu les experts indépendants et le Rapporteur spécial nommés par la Commission des droits de l'homme. Le Rapporteur spécial, M. Vozo Yokota, a été reçu en 1992 et en 1993. Par déférence pour l'ONU, et pour montrer notre bonne volonté et notre désir de coopération, nous le recevrons de nouveau cette année.

Le Mémorandum d'accord passé entre le Myanmar et le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) signé le 5 novembre 1993, qui définit le rôle que doit jouer le HCR dans les projets de développement concernant la frontière du Myanmar, est une illustration de notre coopération constante avec l'ONU et ses organes subsidiaires. Il est normal que certains problèmes apparaissent de temps à autre entre des États voisins. Dans ce cas-là, nous recherchons toujours des solutions pacifiques qui se fondent sur une bonne volonté mutuelle, le respect et la compréhension. Un bon exemple à cet égard est la question du déplacement transfrontière des personnes entre le Myanmar et le Bangladesh qui franchissent notre frontière commune. Bien que certains milieux aient essayé d'exagérer la situation en invoquant une déstabilisation régionale éventuelle, nos deux pays ont été en mesure de régler la situation dans un esprit d'amitié et de compréhension mutuelle qui a permis d'aboutir au retour de près de 70 000 personnes dans leurs foyers.

Conformément à l'initiative du Secrétaire général, le Myanmar a décidé d'entamer un dialogue avec l'ONU afin d'échanger des points de vue sur diverses questions d'intérêt commun. Je tiens à informer brièvement l'Assemblée des événements positifs qui ont conduit à cette décision.

Au cours de sa visite au Myanmar, en mars de cette année, le Secrétaire général adjoint, M. Rafeedin Ahmed, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a présenté une lettre et un message verbal du Secrétaire général au Premier Secrétaire du State Law and Order Restoration Council. Le Secrétaire général, dans sa lettre, a fait des observations constructives quant aux mesures prises par notre Gouvernement et a manifesté un vif intérêt pour les événements

positifs qui ont eu lieu au Myanmar, notamment le processus de réconciliation nationale et les mesures prises dans l'élaboration d'une constitution par la convention nationale. Le Secrétaire général a également exprimé son désir d'entamer un dialogue avec le Gouvernement de l'Union du Myanmar pour échanger des points de vue sur les différentes questions, afin de voir comment l'ONU pourrait venir en aide pour favoriser des progrès soutenus vers le règlement de ces questions. Le Premier Secrétaire, dans sa réponse, a informé le Secrétaire général qu'un communiqué serait publié à ce sujet dans un proche avenir.

Lorsque j'ai assisté à la réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à Bangkok, j'ai transmis, par l'intermédiaire du Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, le 21 juillet 1994, une première réponse au Secrétaire général. Le Gouvernement du Myanmar a informé le Secrétaire exécutif de la CESAP que le Ministre des affaires étrangères du Myanmar avait été désigné pour entamer le dialogue proposé par le Secrétaire général à une date satisfaisante pour tous et, à cet égard, il avait demandé son avis sur les modalités qui permettraient de mener à bien ce dialogue de la manière la plus fructueuse. Je suis heureux de faire savoir à l'Assemblée par votre entremise, Monsieur le Président, que j'ai eu deux réunions au début de ce mois avec M. Marreck Goulding, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques des Nations Unies, et que le dialogue entre le Gouvernement du Myanmar et l'ONU est maintenant bien amorcé.

La progression mondiale de la toxicomanie est devenue une préoccupation internationale majeure ces dernières années. Les conséquences néfastes des drogues illicites dépassent les frontières et la menace que ces drogues font peser ne peut être contrecarrée que par une coopération internationale efficace. Comme d'autres, nous estimons qu'une action concertée est nécessaire aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

Le Myanmar a toujours considéré que la lutte contre les stupéfiants relevait de la responsabilité nationale. Au niveau national, le gouvernement a adopté des plans complets pour l'application efficace des mesures de suppression des stupéfiants. Une nouvelle loi contre les stupéfiants et les substances psychotropes est entrée en vigueur en 1993, accompagnée de mesures efficaces contre la menace croissante de la drogue. Dans nos stratégies nationales contre les stupéfiants, une nouvelle approche a été adoptée en 1988 : l'idée clef consistait à alléger la pauvreté des peuples des régions frontalières en leur fournissant les moyens de créer un revenu de substitution et en même temps à leur faire prendre conscience de l'étendue de

la misère humaine engendrée par les stupéfiants. Cette démarche est l'un des objectifs de notre plan directeur pour le développement des régions frontalières et des groupes ethniques et elle est menée en tant que telle. Il est évident que l'approche la plus efficace pour l'élimination de la culture du pavot serait l'application d'un programme complet de développement économique et social des groupes ethniques dans les régions frontalières. Nous avons établi maintenant un mécanisme de coordination pour lutter contre les stupéfiants illicites sous tous leurs aspects.

Nous avons également coordonné nos efforts nationaux avec ceux de nos voisins pour assurer un impact maximum dans l'élimination des stupéfiants dans la région. Le Gouvernement du Myanmar a signé des accords avec la République populaire de Chine et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), ainsi qu'avec la Thaïlande et le PNUCID. Des accords bilatéraux de suppression des stupéfiants ont été signés avec le Laos et l'Inde, et nous avons l'intention de travailler à la conclusion d'un accord semblable avec le Bangladesh. En octobre 1993, à New York, le Myanmar, la République populaire de Chine, le Laos, la Thaïlande et le PNUCID ont signé un mémorandum d'accord qui devrait permettre d'harmoniser davantage les activités collectives destinées à réduire le trafic et la production de drogue, en éliminant la culture du pavot et la réduction de la demande et de la consommation de la drogue. Deux conférences ministérielles ont eu lieu au niveau sous-régional auxquelles le Myanmar a participé activement. Le Myanmar est un État partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. En outre, le 7 juin dernier, le Myanmar a déposé un instrument d'adhésion à la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes. Nous prenons également un certain nombre de mesures pour l'application des recommandations contenues dans le Programme mondial d'action, adopté à la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en février 1990.

Les membres des forces de sécurité du Myanmar luttent inlassablement contre le trafic de drogue. Ils ne portent peut-être pas des casques bleus comme les hommes et les femmes de différents pays qui servent en tant que garants de la paix sous la bannière des Nations Unies, mais la cause pour laquelle des centaines d'entre eux ont sacrifié leur vie n'est pas moins internationaliste et pas moins louable. À ceux qui expriment des doutes au sujet de notre attachement à l'élimination des stupéfiants, je voudrais demander : quel pays au monde a sacrifié les vies de plus de 190 soldats, auxquels s'ajoutent 350 blessés, dans la lutte

contre les trafiquants de drogue au cours de quatre semaines seulement? Étant donné cet attachement et ce dévouement à la lutte contre les stupéfiants, nous, au Myanmar, sommes prêts et résolus à coopérer pleinement avec tous nos voisins et la communauté internationale pour déployer des efforts soutenus contre ce fléau.

Le Myanmar est une union constituée de plus d'une centaine de groupes ethniques différents qui résident dans notre pays. L'unité entre les différents groupes ethniques est essentielle pour la préservation de notre indépendance et de notre souveraineté, ainsi que pour le progrès économique et social de notre pays. Depuis qu'il a recouvré son indépendance en 1948, le Myanmar a malheureusement dû faire face à des luttes internes causées par différents groupes armés. Pour cette raison, le pays a souffert énormément au regard d'autres pays de la région et a pris du retard dans le développement économique. Dans ces circonstances difficiles, il n'est que naturel que le State Law and Order Restoration Council attache la plus grande importance à la préservation de l'indépendance et au renforcement de l'unité et de la solidarité nationale entre tous les groupes ethniques du Myanmar. Depuis qu'il a assumé les responsabilités de l'État, le State Law and Order Restoration Council a accordé la priorité à la réalisation de la réconciliation nationale.

Dès 1989, moins d'un an après avoir assumé ses fonctions, le Gouvernement a fait des ouvertures aux groupes armés pour les persuader de rentrer dans la voie de la légalité. Depuis avril 1992, les forces armées ont suspendu les offensives militaires à l'encontre des groupes armés afin de faciliter la réconciliation nationale. Plus de quatre décennies de luttes intestines n'ont profité à personne, et n'ont fait qu'entraîner mort et destruction et causer des souffrances indicibles à la population.

Personne n'apprécie la paix plus qu'un soldat. Il est donc extrêmement gratifiant qu'un total de 12 groupes croyant en la sincérité de l'offre gouvernementale soient rentrés dans la voie légale et travaillent, ensemble avec le Gouvernement, au développement de leurs régions. Ces groupes ont également l'occasion de participer au processus politique national, à savoir la Convention nationale, afin de préparer l'avenir du pays. Avec la rentrée dans la légalité, le 9 octobre 1994, de l'Organisation de libération des peuples de l'État Shan, les groupes armés engagés dans le processus de réconciliation s'élèvent maintenant à 13. Ce groupe sera intégré de la même manière que les groupes précédents qui participent à la Convention nationale.

Aux groupes qui ne sont pas encore rentrés dans la légalité, le Gouvernement du Myanmar réitère son appel pour qu'ils ne manquent pas cette occasion en or de s'associer à la reconstruction d'une union pacifique, démocratique et moderne. Les armes se sont tuées dans le pays comme jamais auparavant dans l'histoire du Myanmar moderne, et ces groupes devraient chercher à servir les intérêts du pays et oeuvrer au bénéfice de tous les groupes ethniques nationaux, conformément aux déclarations qu'ils font eux-mêmes depuis si longtemps.

Je vais, à ce stade, me pencher sur un autre aspect des objectifs politiques du Gouvernement, à savoir la rédaction d'une constitution durable et solide. Une Convention nationale siège à cette fin depuis le début de l'an dernier pour rédiger une nouvelle constitution. Le consensus a déjà été atteint à propos des intitulés des 15 chapitres concernant les 104 principes fondamentaux de l'État, ainsi que des chapitres relatifs à l'État, à la structure de l'État et au Chef de l'État.

À la reprise de la session de la Convention nationale, qui a débuté le 2 septembre 1994, le Président de la Convention nationale a convoqué un groupe de travail chargé d'élucider les questions concernant les divisions autonomes ou les zones autonomes de l'Union et de préparer une législature, un exécutif et un judiciaire sur lesquels les délégués pourraient discuter et délibérer en détail. Quant à ceux qui prétendent que le processus se déroule trop lentement, permettez-moi de demander si le monde d'aujourd'hui n'est pas riche en exemples montrant que trop de hâte a mené au chaos et à la confusion, voire au conflit armé et à la désintégration de certaines nations.

D'autre part, je puis assurer l'Assemblée que le Conseil de restauration de l'ordre et du droit de l'État n'a l'intention ni de prolonger inutilement le processus, ni de le retarder. Cependant, l'équilibre doit être atteint entre le besoin de parvenir au consensus parmi quelque 700 délégués sur des questions très urgentes et vitales, telles que les groupes ethniques et le désir d'achever le processus en temps voulu. Quiconque suit de près ces délibérations comprendra qu'elles démontrent clairement que les allégations selon lesquelles les délibérations de la Convention nationale ont été orchestrées par le Gouvernement sont mensongères.

En même temps, je tiens à indiquer à certains observateurs que, dans notre société, atteindre un consensus est plus important que discuter pour savoir qui a raison ou qui a tort, ou encore qui est sorti vainqueur du débat. Nous tenons à ce que la constitution reflète autant que possible

les vœux des groupes ethniques, alors que, d'autre part, nous serions très heureux que le consensus sur les chapitres en suspens soit atteint le plus rapidement possible. Ce que le Gouvernement a fait et continue de faire pour le moment, c'est assurer la paix, la stabilité, le droit et l'ordre tout en s'efforçant de parvenir au développement économique de la nation entière pour que la transition vers la démocratie s'effectue facilement et tranquillement.

La Convention nationale est aujourd'hui en pleine session pour discuter plus à fond des principes fondamentaux qu'il convient d'inscrire dans la nouvelle constitution. Le fait même que la structure du nouvel État sera un système d'union indique que le consensus a bien été atteint par la Convention. La nouvelle Union du Myanmar qu'envisage la Convention nationale sera un véritable État démocratique multipartite propre à pouvoir apporter à la nation modernité, unité, stabilité, paix et harmonie. La nouvelle constitution contiendra des garanties assurant la non-désintégration de l'Union, la non-désintégration de la solidarité nationale et le maintien de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

Comme c'est le cas pour d'autres constitutions modernes, les trois organes du gouvernement, c'est-à-dire le législatif, l'exécutif et le judiciaire, seront établis comme il convient et séparés autant que possible, et ils seront en mesure d'exercer un contrôle réciproque, avec des vérifications et le maintien d'un certain équilibre entre eux. Parmi les principes fondamentaux déjà inscrits, l'administration indépendante de la justice aux termes de la loi, l'administration de la justice en public excepté là où la loi l'interdit, le droit à la défense et le droit d'appel seront garantis. De plus, il y aura des remèdes constitutionnels et la Cour suprême sera habilitée à émettre des ordonnances.

Les citoyens pourront jouir de la primauté du droit, qui est la garantie juridique fondamentale nécessaire dans un État démocratique. Étant donné la séparation des pouvoirs envisagée dans la nouvelle constitution, le judiciaire sera l'ultime gardien des droits fondamentaux. La liberté de pensée, la liberté d'expression, la liberté de croyance, la liberté de culte, la liberté de chercher des moyens d'existence et la liberté d'organisation seront garanties. Il y aura égalité de statut, égalité de chances et égalité devant la loi.

La nation du Myanmar tout entière est actuellement engagée dans des efforts nationaux visant à créer une société véritablement démocratique et moderne, conformément aux aspirations de son peuple. Nous, peuples de l'Union du Myanmar, faisons tout ce que nous pouvons pour faire progresser le processus constitutionnel et poli-

tique qui se déroule pour le moment, ainsi que le programme actuel de développement économique national dans l'intérêt de tous nos frères dans la nation.

Un dicton populaire du Myanmar dit que :

«Ce que tu sèmes par tes actes, tu le récolteras sûrement dans l'avenir.»

Nous sommes donc totalement convaincus que, grâce à notre engagement total, à notre détermination et à notre diligence, nos efforts nous mèneront certainement à créer avec succès une société démocratique fondée sur les valeurs universelles de justice, de liberté et d'égalité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Zambie, S. E. M. Remmy Mushota.

M. Mushota (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi de m'associer aux représentants qui ont pris la parole avant moi pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale pour sa quarante-neuvième session. Vous représentez un pays, la Côte d'Ivoire, qui a joué et continue de jouer un rôle actif dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et aux Nations Unies. Vous apportez à la présidence le bénéfice de votre vaste expérience dans le domaine des relations internationales ainsi que vos qualités et votre habileté diplomatiques, ce qui vous permettra de mener avec aisance à leur heureuse conclusion les délibérations de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur le soutien et la coopération sans réserve de ma délégation.

Je tiens également à exprimer notre sincère reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, qui a présidé les travaux de la quarante-huitième session avec beaucoup de distinction et des qualités personnelles exceptionnelles.

M. Blandino Canto (République dominicaine), Vice-Président, assume la présidence.

Notre distingué Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a continué de faire preuve d'une stature remarquable dans l'accomplissement de ses fonctions. La Zambie est particulièrement reconnaissante au Secrétaire général pour ses efforts inlassables à la recherche de la paix et de la sécurité dans le monde, du développement et de la coopération internationale.

L'année dernière a été particulièrement contrastée sur la scène internationale : une année de progrès et d'échecs notables. La Zambie estime que l'événement le plus positif de l'année a été la consécration de la règle de la majorité en Afrique du Sud. Ma délégation se réjouit de voir parmi nous la délégation d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale, dirigée par le Président Nelson Mandela. Le Président Mandela a été le symbole de la lutte pour la libération en Afrique du Sud, et il est par conséquent approprié qu'en tant que tel, il soit devenu le premier Président de cette nouvelle Afrique du Sud.

Le retour de l'Afrique du Sud dans la famille des Nations Unies est sans aucun doute dû à la ténacité, à l'engagement inflexible et au dévouement de nos frères et soeurs d'Afrique du Sud, qui ont supporté le poids du système maudit de l'apartheid. En même temps, on ne peut nier que la victoire de l'Afrique du Sud sur l'apartheid et son retour aux Nations Unies sont une manifestation concrète du rôle déterminant joué par l'Organisation.

Pour consolider la démocratie réalisée en Afrique du Sud et pour s'attaquer à l'héritage social et économique négatif de l'apartheid, une aide internationale importante est nécessaire. À cet égard, la Zambie appuie le Président Nelson Mandela, qui a demandé un soutien international pour permettre à l'Afrique du Sud de mener à bien son programme de reconstruction et de développement.

Une Afrique du Sud démocratique, pacifique et prospère aura sans aucun doute un impact positif sur l'Afrique australe et sur l'ensemble du continent africain. En effet, la contribution de l'Afrique du Sud en sa qualité de membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) commence déjà à être perceptible et appréciée. Avec le Botswana et le Zimbabwe, elle a également joué un rôle des plus louables dans le règlement pacifique du problème constitutionnel au Lesotho. Nous sommes donc convaincus que l'Afrique du Sud apportera une contribution positive aux travaux des Nations Unies.

L'Afrique a connu quelques autres événements positifs. Nous nous réjouissons du règlement pacifique du conflit territorial entre le Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne. Au Burundi, l'évolution positive vers un règlement pacifique du conflit de longue date est digne de louanges. Cependant, la situation demeure volatile. Il est donc nécessaire de maintenir l'engagement international.

En ce qui concerne l'Angola, il est bien entendu satisfaisant de constater que les pourparlers entre le Gouvernement de l'Angola et l'Union nationale pour l'indé-

pendance totale de l'Angola (UNITA), qui se sont déroulés à Lusaka, en Zambie, ces 11 derniers mois, sous la présidence du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Alioune Blondin Beye, ont beaucoup progressé. Nous attendons donc avec impatience la conclusion couronnée de succès de ces pourparlers vers la fin du mois d'octobre, qui aboutiront à la signature de l'accord de paix, vers la mi-novembre 1994, sur la base des Accords de Bicesse et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À cet égard, nous profitons de cette occasion pour féliciter le Gouvernement angolais et la délégation de l'UNITA de leur sérieux et de leur dévouement, s'agissant de parvenir à un règlement pacifique de la guerre fratricide dans leur pays. Nous remercions également les observateurs de ces pourparlers, à savoir les États-Unis, la Fédération de Russie et le Portugal. Une assistance internationale soutenue à l'Angola sera nécessaire pendant la période faisant suite à l'accord; la Zambie maintiendra alors son aide au peuple angolais.

Au Mozambique, nous attendons avec impatience la tenue des premières élections multipartites, qui doivent avoir lieu les 27 et 28 octobre. Nous félicitons le Gouvernement mozambicain et la RENAMO, qui se sont engagés envers l'initiative de paix des Nations Unies et l'Accord de Rome. Nous applaudissons le rôle joué par les Nations Unies avec leurs efforts en vue du maintien de la paix et en aidant à préparer le peuple du Mozambique aux élections prochaines. Par un geste de solidarité avec le peuple du Mozambique, la Zambie a apporté une modeste contribution à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Au Malawi, nous nous félicitons de la transition pacifique et démocratique récente à un système de gouvernement multipartite. Nous appuyons l'appel lancé par le Président Bakili Muluzi pour recevoir une aide internationale afin de consolider la démocratie et d'aider à la reconstruction du pays. Mon gouvernement félicite également les services techniques et consultatifs fournis par le Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat des Nations Unies.

La Zambie se félicite de la tendance positive à la démocratisation sur le continent africain. Pourquoi l'Afrique devrait-elle se démocratiser? L'Afrique devrait se démocratiser parce que nous croyons fermement que les systèmes démocratiques de gouvernement encouragent la bonne gestion, la transparence et la responsabilité dans l'administration des affaires publiques, l'indépendance des pouvoirs judiciaires, et le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Ces qualités sont une base solide pour la

paix et la stabilité et sont donc propices au développement durable. Nous demandons donc instamment à tous nos partenaires du développement de tenir compte de tous ces événements positifs dans l'élaboration de leurs politiques de développement pour l'Afrique. Ils devraient également s'attacher à faire comprendre à leurs contribuables la signification de ces changements démocratiques et leur relation avec le développement soutenu. Les électors du Nord doivent comprendre qu'il est de leur intérêt certain d'appuyer les pays en développement. Il y a maintenant beaucoup d'espoir en Afrique. En effet, à long terme, l'Afrique laisse entrevoir la possibilité d'un avenir positif et prospère.

Au Moyen-Orient, nous nous félicitons des événements positifs survenus en Palestine à la suite des accords et des déclarations intervenus entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël, ainsi qu'entre la Jordanie et Israël. Nous espérons sincèrement que des progrès pourront également être réalisés dans les négociations avec la République arabe syrienne et le Liban. L'assistance internationale est nécessaire de toute urgence pour la reconstruction, le redressement et les autres besoins essentiels des Palestiniens.

Nous louons les efforts déployés par les dirigeants de l'OLP et d'Israël, leur ténacité et leur détermination à travailler pour la paix. Nous louons également le rôle crucial de catalyseur joué par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, qui ont coparrainé les pourparlers. Le Royaume de Norvège mérite également notre reconnaissance pour sa contribution aux pourparlers de paix. L'appui soutenu et l'engagement de la Ligue arabe au processus de paix méritent aussi une mention spéciale.

D'autre part, les événements négatifs abondent en Afrique et ailleurs sur la scène internationale. Ces situations de conflit continuent de faire obstacle à toute solution durable pouvant découler du dialogue, de la réconciliation et de la négociation, en contraste flagrant avec les cas exemplaires que je viens de mentionner.

Ainsi, dans notre région, les guerres civiles au Libéria, au Rwanda, en Somalie et au Soudan nous affligent tous, car nous avons en aversion la violence fratricide et ethnique et les crises humanitaires graves qu'elles ont engendrées. À cet égard, la Zambie condamne aussi fermement la violence ethnique quel que soit le lieu où elle se produit, y compris en Bosnie-Herzégovine.

Nous déplorons la détérioration continue de la situation au Libéria. Nous regrettons l'absence de progrès dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et des

élections générales. Nous demandons à toutes les parties de respecter les Accords de paix de Cotonou et d'Akosombo. Nous soulignons également la nécessité de maintenir le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Libéria et de lui fournir l'appui logistique dont il a besoin.

Pour ce qui concerne le Rwanda, nous avons été profondément choqués, tout comme l'ensemble de la communauté internationale, par le génocide et le spectre horrible de la violence dans ce pays, qui se sont traduits par l'une des pires crises humanitaires et de réfugiés qu'ait connues l'humanité. La Zambie a exprimé sa ferme condamnation du génocide et de la violence aveugle au Rwanda. Nous sommes fermement d'avis que les responsables de ces massacres doivent être jugés par un tribunal international. Des conditions de paix, de sécurité, de stabilité et de confiance doivent être créées au Rwanda afin de faciliter le rapatriement des réfugiés des pays voisins, eux-mêmes très accablés. Nous espérons que le nouveau gouvernement donnera suite à son intention déclarée d'oeuvrer pour la réconciliation, le relèvement et la reconstruction au Rwanda. Une aide importante à des fins humanitaires, de relèvement et de reconstruction est donc essentielle. Les pays d'asile voisins ont également besoin d'assistance.

Le rôle et les efforts de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) afin de créer des conditions de stabilité et de sécurité dans le pays sont d'une importance incontestable. Nous regrettons donc vivement le retard apporté dans le déploiement des forces de la MINUAR, composées de 5 500 hommes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, les pays africains sont prêts à envoyer les contingents nécessaires. Cependant, le grand problème réside dans l'insuffisance de l'appui logistique.

En tant que contribution symbolique, la Zambie a fourni, à l'opération de la MINUAR, un contingent de maintien de la paix composé de personnel civil et militaire, grâce au généreux appui logistique en matériel des Pays-Bas. En outre, le Peace Corps zambien, organisation non gouvernementale, a mis sur pied des activités pour recueillir des fonds en vue d'acquérir des médicaments, des produits alimentaires et d'autres ressources humanitaires destinés aux personnes déplacées au Rwanda.

Nous demeurons préoccupés par la crise persistante en Somalie qui ne laisse entrevoir aucun progrès. Nous constatons cependant un déploiement d'efforts réels pour résoudre cette crise. Malgré les difficultés, nous sommes

fermement convaincus que la présence continue des Nations Unies en Somalie est essentielle.

Au Soudan, la guerre civile qui continue, les combats entre factions qui se poursuivent dans le sud et la détérioration de la situation des droits de l'homme dans l'ensemble de la nation sont une source de graves préoccupations pour nous, en Zambie. Nous exhortons les parties à parvenir à un accord négocié.

En ce qui concerne Haïti, la Zambie réaffirme son appui aux efforts de l'Organisation des États américains et de l'Organisation des Nations Unies pour rétablir là-bas la démocratie et le respect des droits de l'homme, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est de la situation à Cuba, nous réaffirmons notre conviction que le temps est venu de lever l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba. Nous espérons que nos deux amis, les États-Unis et Cuba, pourront régler leurs différends de façon pacifique. À cet égard, nous percevons le récent dialogue entre les deux pays comme un encouragement.

Dans toutes les situations de conflit la Zambie attache une grande importance au rôle des organisations régionales. Ainsi, nous constatons avec satisfaction le rôle de plus en plus actif joué par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), y compris aux niveaux régional et sous-régional, pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, les prévenir, les gérer et les résoudre.

En particulier, en juin 1993, l'OUA a créé un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits afin que l'Afrique puisse elle-même traiter de façon efficace les situations de conflit. Pendant trop longtemps, et trop souvent, l'Afrique a compté sur l'aide extérieure pour résoudre ses conflits. Il est temps qu'elle prenne résolument en main ces situations. Les conflits continuent à épuiser les énergies de l'Afrique, à gaspiller ses rares ressources et à retarder son développement. Ces conflits doivent être éliminés afin de créer un climat propice au développement économique et social.

La Zambie lance donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue généreusement au Fonds de l'OUA créé pour soutenir le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. L'appui international est essentiel pour la réussite d'une telle initiative. Il trouve sa justification dans le fait que ce sont les Nations Unies qui, par l'intermédiaire du Conseil de sécu-

rité, exercent la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est maintenant évident que la paix et le développement sont non seulement interdépendants mais indivisibles. Cette notion a été clairement mise en relief dans les rapports complets du Secrétaire général intitulés «Agenda pour la paix» et «Agenda pour le développement». En fait, de nombreuses situations de conflits ont pour origine la pauvreté et la misère. C'est pourquoi il est indispensable d'inscrire le développement et questions connexes au premier plan des préoccupations des Nations Unies en vue de placer la cause de la paix dans sa perspective la plus large.

Voilà pourquoi nous saluons le rapport préliminaire du Secrétaire général relatif à l'«Agenda pour le développement». Ma délégation appuie pleinement les vues du Groupe des 77 sur ce sujet, telles que reflétées dans sa Déclaration ministérielle du 30 septembre 1994. En particulier, un Agenda pour le développement doit être axé sur l'action, la croissance économique et le développement des pays en développement, particulièrement les plus démunis d'entre eux. L'Agenda pour le développement doit renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine de la prise de décisions politiques internationales et de la coordination.

L'Afrique connaît une crise économique profonde. Elle continue d'être confrontée à des difficultés économiques. L'Afrique a donc besoin d'un climat économique international favorable pour promouvoir des flux d'investissements, une aide publique accrue au développement, des transferts de technologies, de plus grandes possibilités de développer son commerce et de meilleurs termes de l'échange. L'Afrique a en outre besoin d'une solution viable et globale en ce qui concerne l'énorme fardeau de sa dette. Une telle stratégie de la dette devrait inclure l'annulation de cette dette. À cet égard, nous appuyons pleinement la position du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés.

La Zambie se félicite de la conclusion des négociations d'Uruguay et de l'accord portant création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui prendra effet à partir de janvier 1995. Nous espérons que l'OMC oeuvrera en faveur d'un système commercial non discriminatoire et prévisible et protégera les droits et intérêts des pays en développement.

Compte tenu des disparités économiques croissantes entre les pays développés et en développement, le terrain sur lequel l'OMC entreprendra ses activités n'est pas aplani. À cet égard, ma délégation est fermement convaincue que

l'application des accords de l'Uruguay Round doit être surveillée de façon constante pour que les intérêts des pays en développement soient protégés de façon adéquate. Des dédommagements devraient être prévus pour les pays en développement, particulièrement les moins avancés, en proie à des difficultés.

Je voudrais maintenant aborder la situation économique et politique de la Zambie. Sur le front économique, nous avons résolument suivi un programme de réforme macro-économique crédible dont le principal objectif est d'encourager la croissance et la stabilité grâce à une répartition équitable des ressources. La politique du programme vise essentiellement le strict contrôle de la masse monétaire et du crédit, dans le but de limiter au minimum l'inflation; la libéralisation de l'économie, en s'appuyant davantage sur les forces du marché; et la mise en oeuvre du programme de privatisation, grâce auquel des entreprises d'État seront privatisées en vue de réduire la participation directe du gouvernement dans l'économie.

On escompte certes que ces mesures donnent des résultats positifs à long terme, mais elles ont eu des conséquences négatives à court terme : réduction très importante des emplois dans le secteur public, déclin des revenus et accroissement marqué tant de la pauvreté que de la misère, particulièrement dans les zones rurales et parmi les secteurs vulnérables de la population. Pour protéger les pauvres des conséquences négatives de l'ajustement économique, un filet de sécurité sociale a été créé pour aider ceux qui perdent leur emploi ou ceux qui ne sont pas à même de satisfaire leurs besoins essentiels ou de bénéficier de services sociaux. La route sera longue, mais le Gouvernement zambien est décidé à relever ces défis.

Je manquerais à tous mes devoirs si je n'exprimais pas ma gratitude à tous nos partenaires dans le domaine du développement pour l'appui économique, financier et technique qu'ils ont apporté à notre pays. L'appui qu'ils ont accordé à la Zambie va nous permettre de renforcer notre programme d'ajustement structurel, auquel notre Gouvernement reste attaché. Plus important encore, cette assistance aidera à consolider le processus de démocratisation que nous avons lancé en 1991 avec la réintroduction de politiques pluralistes. À cet égard, ma délégation est heureuse d'assurer la communauté internationale que le processus de démocratisation de la Zambie reste fermement sur les rails.

Il existe un lien très fort entre le plan d'action adopté à la Conférence du Caire sur la population, le Sommet mondial pour le développement social, qui doit se tenir à Copenhague l'année prochaine, et la Conférence mondiale

sur les femmes, qui doit avoir lieu à Beijing en septembre prochain. Le Sommet mondial pour le développement social sera l'occasion pour la communauté internationale de renouveler son engagement et sa volonté politique de traiter effectivement un certain nombre de problèmes sociaux et économiques.

La contribution apportée par les femmes aux efforts de développement est incontestable, bien qu'elle soit souvent sous-estimée. Nous attendons donc avec intérêt le programme d'action de Beijing, qui, nous en sommes certains, permettra la pleine et égale participation des femmes à tous les niveaux d'activité humaine.

En ce qui concerne l'environnement, la communauté internationale est confrontée au défi majeur qui consiste à mettre en pratique le concept de développement durable énoncé dans le Programme Action 21. Pour ce faire, une coopération internationale efficace est cruciale. Des mesures pratiques doivent notamment être prises pour permettre l'accès aux techniques appropriées et pour mobiliser des ressources financières nouvelles et supplémentaires pour les pays qui en ont besoin : les pays en développement. Ma délégation demande donc aux pays développés d'honorer les engagements solennels qu'ils ont pris au Sommet de la Terre de Rio. En même temps, la tâche qui nous attend est mondiale et doit, par conséquent, être partagée mondialement. Cela concerne les particuliers, les groupes communautaires, les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les institutions financières. Dans la langue du Sommet de la Terre, «les responsabilités communes mais différenciées» (*A/CONF.151/26 (Vol.I), Principe 7*) s'imposent maintenant.

La Zambie accorde une priorité élevée aux questions de l'environnement. Pour traduire notre engagement dans les faits, nous avons formulé un Plan d'action national pour l'environnement visant à intégrer les préoccupations écologiques dans nos plans de développement socio-économique. Nous avons pris des mesures précises pour que le public prenne mieux conscience des questions écologiques, particulièrement par le biais d'une participation active des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires.

Mon gouvernement est fermement attaché à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous pensons que tous les gouvernements ont le devoir et la responsabilité de défendre cette cause, indépendamment de leurs systèmes politiques, économiques ou culturels.

Au lendemain de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme, nous devons nous efforcer de mettre en oeuvre ses recommandations importantes. En conséquence, ma délégation appuiera tous les efforts véritables déployés en ce sens au cours de la présente session. Ma délégation se félicite de la création du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme et de la nomination de M. José Ayala Lasso à ces hautes fonctions. M. Lasso a déjà montré qu'il était digne de ce choix, et nous louons les importantes initiatives qu'il a prises dans le domaine de la situation des droits de l'homme en Afrique et ailleurs. Ma délégation appuie également le renforcement du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève.

Mon gouvernement a également créé une Commission des droits de l'homme qui est chargée d'enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme en Zambie, y compris celles qui ont été commises avant la réintroduction des politiques pluralistes en 1991. Dans un esprit de transparence caractéristique de notre politique, le gouvernement publiera les résultats de l'enquête de la Commission dans un rapport qui sera mis à la disposition du public. La Zambie est ainsi fermement attachée à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux autres pactes et instruments internationaux pertinents.

Dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, ma délégation appuie fermement les efforts déployés pour accélérer l'élimination des armes nucléaires et conclure un traité d'interdiction complète des essais. Nous appuyons également sans réserve l'examen en vue de la prorogation du Traité sur la non-prolifération (TNP), qui doit avoir lieu l'année prochaine. Toutefois, nous estimons que toute prorogation du TNP devrait être liée aux progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire et à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

La Zambie se félicite des progrès tangibles enregistrés dans les négociations de Genève sur un traité global d'interdiction des essais. Nous appuyons l'argument en faveur d'une convention sur les armes classiques et nous nous félicitons de la création d'un registre des Nations Unies sur les armes classiques, en vue de promouvoir la transparence et le renforcement de la confiance.

La Zambie se félicite de la conclusion fructueuse, à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, d'un accord portant sur l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui ouvre la voie à l'acceptation universelle de la Convention et de ses dispositions.

J'aimerais en venir maintenant à l'Organisation des Nations Unies elle-même. Réunis pour la présente session, à la veille du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, nous devons reconnaître que la signification profonde de la Charte de l'ONU demeure inchangée, que l'ONU est passée par des périodes de triomphe et de désillusion, que l'ONU reste une organisation internationale au service des peuples et issue des peuples, et qu'elle est donc censée être une institution démocratique. Il est désormais temps de réfléchir à l'Organisation des Nations Unies qui servira l'humanité pendant les 50 ans suivant 1995. Elle devra être une nouvelle Organisation des Nations Unies, en mesure de répondre aux exigences du XXIe siècle. Il conviendra d'affiner les mécanismes qui ont été mis en place pour donner effet aux buts et principes déclarés de la Charte. Ce n'est qu'en procédant à cette métamorphose que l'Organisation pourra s'adapter à un environnement différent et en mutation, aux nouvelles exigences, aux nouvelles possibilités et aux nouveaux défis.

À cet égard, ma délégation estime que l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité est d'une extrême importance. Il faut que soient représentées au niveau des membres permanents du Conseil de sécurité des régions du monde comme l'Afrique qui ne le sont pas encore. Il incombera donc à ces régions de décider quel pays ou quels pays devraient les représenter en tant que membres permanents.

Outre la question du Conseil de sécurité, nous devons façonner l'ONU de manière à accorder un rôle central aux questions de développement des pays en développement. Le Conseil économique et social devrait donc être transformé pour relever ce défi. Nous aimerions un Conseil économique et social plus fort, doté d'un mandat qui lui permettrait de coordonner les politiques de tous les programmes et activités de développement, ainsi que les activités des institutions spécialisées, notamment les institutions de Bretton Woods, en faveur de la promotion d'une croissance économique et d'un développement durable.

Nous vivons dans un monde qui a connu une transformation radicale des relations internationales, allant des questions politiques, économiques et écologiques aux questions humanitaires. Dans ce nouveau climat, l'Organisation des Nations Unies est le pivot de notre sécurité collective, le dépositaire de nos espoirs de progrès et de prospérité. Dans ce climat, l'Organisation des Nations Unies ne saurait mieux contribuer à ses idéaux qu'en aidant le monde à passer de l'ère de la peur d'où nous émergeons à une période d'espoir et de progrès pour l'humanité tout entière.

Pour le bien du monde entier, nous souhaitons davantage de succès à cette grande création.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago, S. E. l'Honorable Ralph Maraj.

M. Maraj (Trinité-et-Tobago) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à adresser mes félicitations et mes meilleurs voeux à S. E. l'Ambassadeur Essy pour son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis certain que sous son habile direction, la présente session de l'Assemblée générale est assurée de traiter avec succès les questions importantes qui figurent à son ordre du jour.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance à S. E. M. Samuel Insanally pour la façon sage et efficace dont il a dirigé la session qui vient de s'achever. Il a en effet apporté une contribution remarquable, dont notre région est très fière.

Nous adressons nos remerciements au Secrétaire général pour la façon dont il a dirigé l'Organisation en ces périodes difficiles, et nous renouvelons notre engagement de lui apporter tout notre appui.

Comme le reste du monde, la Trinité-et-Tobago connaît des changements radicaux dans la manière de gérer les affaires. Nous avons déjà sensiblement progressé sur la voie de la déréglementation et de la libéralisation engendrées par une tendance inexorable à la mondialisation et à la disparition des frontières, et, plus encore, par la nécessité absolue de parvenir à une plus grande efficacité et à des niveaux durables de productivité. Un accent plus grand est mis sur le phénomène du marché en tant que moyen de libérer les énergies intrinsèques de nos sociétés et de créer la richesse nécessaire à l'amélioration des conditions de vie de tous nos citoyens.

Mais qu'il me soit permis d'ajouter tout aussitôt que nous sommes pleinement conscients des déséquilibres qui pourraient résulter du simple jeu des forces du marché, et qu'en tant que société, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de veiller à ce qu'une justice distributive existe dans notre système, qui puisse garantir le bien-être de tous nos citoyens, y compris de ceux qui n'ont pas su être concurrentiels ou qui, pour une raison ou une autre, se sont retrouvés en marge de l'activité nationale. En d'autres termes, si beaucoup de choses peuvent changer, il y a une constante à la Trinité-et-Tobago : la préservation d'une

société juste et humaine permettant à chacun de s'épanouir librement.

Parallèlement au processus de mondialisation, ou peut-être en tant que dérivé, nous assistons à une résurgence du régionalisme dans le monde. Sur notre propre continent, ce phénomène est très accentué, et le rêve d'une zone de libre-échange de l'Alaska à la Terre de feu paraît plus que jamais réalisable. Nous nous réjouissons d'assister à l'apparition de nombreux groupements sous-régionaux qui développent des relations mutuelles. Jamais dans l'histoire de notre continent le processus d'intégration n'a autant progressé. Nous avons l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Marché commun du cône du Sud (MERCOSUR), le Pacte andin, le Mouvement d'intégration centraméricain, le Système économique latino-américain (SELA), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Groupe de Rio, sans compter, bien entendu, l'Organisation des États américains. Il est significatif que l'essor de la coopération est non seulement économique, mais aussi politique. C'est de très bon augure pour le développement et la sécurité du continent.

Outre cette tendance au regroupement multilatéral, on assiste à un renforcement général des relations bilatérales. Au sein de la CARICOM, nous avons fait des efforts pour surmonter des barrières historiques et approfondir nos liens avec l'Amérique latine. Mon pays, qui a établi cette année des relations diplomatiques avec six pays d'Amérique latine, entretient désormais des relations diplomatiques avec tous les pays du monde occidental. De même, nous nous sommes associés à 38 autres pays, parmi lesquels des pays indépendants et des territoires non indépendants, pour créer l'Association des États des Caraïbes, qui comprend des pays du littoral des Caraïbes et représente un marché de plus de 200 millions d'habitants, dont le produit national brut commun s'élève à 500 milliards de dollars.

Nous faisons tout cela pour le bien de nos peuples, conscients de ce que l'union faisant la force, nous jetons les bases d'un environnement stable sur le continent, nous créons, entre autres choses, des marchés gigantesques pour nos produits et générons la richesse qui améliorera le niveau de vie de nos pays.

J'ai parlé des possibilités de coopération politique résultant des processus d'intégration dans notre région, et je voudrais à cet égard mentionner un exemple d'actualité. Il s'agit bien entendu d'Haïti. À l'heure actuelle se trouve, en Haïti, sanctionné par la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité, une force multinationale constituée essentiellement de troupes appartenant à de diverses régions avec des contributions militaires d'ailleurs. Mon gouvernement se

félicite de la coopération apportée par des pays n'appartenant pas à la région mais qu'une vision à long terme a persuadés de contribuer au processus de restauration actuellement en cours en Haïti.

Dans le monde d'aujourd'hui en perpétuel changement, il est plus que jamais nécessaire de coopérer afin d'assurer la sécurité et de préserver la démocratie, ce qui exige bien entendu une volonté politique dont a fait preuve notre région dans le cas d'Haïti. Des soldats de la Trinité-et-Tobago participent à la force multinationale en Haïti. Nous nous réjouissons de participer aux efforts collectifs visant à assurer la stabilité, le rétablissement de la démocratie et le retour dans ce pays du Président démocratiquement élu. Nous estimons que les Caraïbes ont une responsabilité particulière à assumer en ce qui concerne Haïti. De ce fait, nous avons été à l'avant-garde des efforts tendant à résoudre la crise et nous nous engageons à ne pas nous dessaisir de cette question tant qu'elle ne sera pas réglée.

La Trinité-et-Tobago s'associe à la joie profonde ressentie par des millions d'Haïtiens fiers chez eux et au sein de la diaspora à l'annonce de la démission du général Raoul Cédras et de son chef d'état-major. Comme d'autres, nous espérons que ce message clair sera entendu par les éléments qui cherchent à poursuivre en Haïti la guerre et la terreur contre un peuple qui aspire à la liberté, à la démocratie et à la justice, dans une société où l'ingéniosité et le talent collectifs des Haïtiens peuvent être canalisés au mieux vers la reconstruction de leur pays et la lutte contre la pauvreté et la dégradation.

Cuba est un autre sujet de préoccupation pour les Caraïbes. Nous nous félicitons du dialogue amorcé entre Cuba et les États-Unis sur des questions spécifiques. Ces pourparlers devraient contribuer à jeter les bases d'un règlement des problèmes en suspens et de la réalisation de l'objectif à long terme qu'est la pleine réintégration de Cuba dans l'hémisphère occidental. Nous avons créé la Commission conjointe de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et Cuba nous a rejoints récemment en tant que membre fondateur de l'Association des États des Caraïbes.

La Trinité-et-Tobago se félicite également de la consolidation de la démocratie en Amérique latine et dans la région des Caraïbes. Des élections pacifiques continuent d'avoir lieu dans ces pays, approfondissant ainsi le processus démocratique dans la région.

Nous nous réjouissons des nombreux développements positifs survenus dans la partie du monde où nous vivons. Il y a eu également une évolution favorable dans des ré-

gions où des conflits anciens retenaient l'attention de cet organe depuis de longues années, qui montre à l'évidence ce qui peut être réalisé grâce au partenariat et à la volonté politique. La transition pacifique vers la démocratie en Afrique du Sud qui a eu lieu il y a quelques mois est un signe d'espoir et prouve qu'aucun problème n'est insurmontable s'il existe une action nationale et internationale concertée. La Trinité-et-Tobago s'associe à la communauté internationale pour assurer l'Afrique du Sud qu'elle peut compter sur son appui continu en cette période cruciale de l'après-apartheid. Nous avons pris note du fait que le Gouvernement sud-africain entendait à titre prioritaire poursuivre ses relations traditionnelles et promouvoir de nouveaux partenariats. Nous attendons avec intérêt de pouvoir développer des relations bilatérales étroites avec l'Afrique du Sud, processus qui est déjà en cours.

La Trinité-et-Tobago se réjouit également des progrès réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous saluons les arrangements concernant l'autonomie qui ont été conçus pour la bande de Gaza et Jéricho — initiative importante en cette phase de transition — et attendons avec intérêt que les arrangements d'autonomie portant sur la Palestine s'étendent à d'autres territoires occupés en ce qui concerne l'application de la Déclaration de principes. Le soutien de la communauté internationale apporté aux efforts de développement entrepris dans les domaines économique et social et la reconstruction des infrastructures détruites au cours des longues années d'occupation est décisif pour le peuple palestinien en cette période.

Nous sommes encouragés par la Déclaration de Washington du 25 juillet 1994, émanant des Gouvernements de Jordanie et d'Israël, qui a mis fin à l'état de guerre et ouvre la voie à une normalisation des relations et à un traité de paix officiel. Nous apprécions également les efforts que font les Gouvernements syrien et libanais conformément à l'engagement qu'ils ont pris de faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient.

Même si, en général, nous avons des motifs d'être satisfaits, nous continuons d'être choqués par d'autres événements qui ont déjà brisé la vie de millions de personnes et dont les images sont encore plus horribles que celles déjà vues auparavant. En Bosnie-Herzégovine, une guerre de génocide fait rage, qui a déjà introduit les funestes termes de «nettoyage ethnique» dans notre vocabulaire moderne et dans notre conscience. Après nous avoir épouvantés, l'horreur du Rwanda nous paralyse alors que des centaines de milliers de personnes meurent dans un engrenage de souffrances infernal. La destruction, l'oppression et les souffrances qui continuent dans de

nombreuses régions du monde affectent des centaines de milliers de personnes en Somalie et ailleurs.

La prolifération nucléaire crée un sentiment d'insécurité parmi nous tous et évoque le spectre d'un chaos généralisé dont nous pourrions être tous les victimes. Les divergences idéologiques sont peut-être dépassées mais la menace d'un holocauste est toujours là.

Il est devenu banal, étant donné son inaptitude à en sortir, de dire que la communauté mondiale doit agir efficacement et rapidement et prendre telle ou telle mesure en vue de régler les problèmes que je viens d'évoquer. Mais le chemin à parcourir est encore très long. Pour aboutir à des solutions efficaces et durables, nous devons toujours revenir à l'essentiel et ne pas oublier, par exemple, que le développement et la paix sont étroitement liés. Si nous voulons nous approcher d'un règlement de nos problèmes, nous devons traiter des questions essentielles : bonne gestion, promotion de la paix et de la justice en tant que fondement de la société, gestion durable de l'environnement et développement social.

À mon avis, il est certain que la communauté mondiale a commencé à s'attaquer résolument aux questions essentielles. Nous sommes en voie d'élaborer l'Agenda pour le développement en tant que complément indispensable à l'«Agenda pour la paix». Les conférences internationales au sommet, passées et à venir, convergent toutes vers un nouveau partenariat pour le développement, fondé sur le consensus et l'action de tous. À cet effet, le Sommet mondial pour le développement social qui aura lieu en mars 1995 au Danemark traitera de certains des graves maux qui affectent de nombreuses sociétés en mettant l'accent sur les problèmes fondamentaux de pauvreté, de chômage et de marginalisation sociale. Le programme d'action, qui sera adopté lors du Sommet social, doit donc inclure des dispositions particulières, y compris des ressources financières appropriées pour sa mise en oeuvre et un suivi de la part de la communauté internationale, plus spécifiquement de l'ONU et de ses institutions.

Il est certain que, s'agissant des individus, la qualité de la vie dans de nombreux pays connaît aujourd'hui une grave transformation. L'intolérance et la violence insensée qui va croissant à l'intérieur des pays et au sein des communautés en général ont conduit beaucoup à s'interroger sur les acquis de la société actuelle. La situation a été aggravée par la croissance du crime organisé transnational, qui exacerbe dans de nombreux pays les problèmes que posent l'activité criminelle déchaînée, le terrorisme, l'abus des drogues, le trafic des drogues illégales et le blanchiment d'argent.

En cette époque de mondialisation croissante, aucun gouvernement, dans les pays en développement en particulier, ne peut espérer trouver seul une solution effective à ces différents problèmes. Nous saluons par conséquent l'approbation par la Commission du droit international, au début de l'année, du projet de statut pour un tribunal pénal international, et nous appuyons la convocation d'une conférence diplomatique qui devrait élaborer une convention sur la création d'une cour permanente.

Un autre problème important auquel s'attaque actuellement la communauté internationale concerne la pleine participation des femmes au processus de développement. Le fait est qu'une coopération internationale efficace pour le développement restera impossible si des mesures précises ne sont pas prises pour donner à tous les membres de la société le pouvoir de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale de leurs sociétés respectives. On s'accorde généralement à reconnaître qu'investir dans les femmes peut avoir un impact énorme sur le progrès de la société dans son ensemble. Il n'en reste pas moins que dans toutes les régions du monde et dans tous les domaines d'activités, les femmes sont toujours en butte à une discrimination systématique en même temps qu'elles supportent le plus gros du fardeau qu'imposent les conséquences de la récession économique, de la pauvreté, des politiques d'ajustement structurel et des tensions politiques.

En conséquence, la Trinité-et-Tobago a prévu par des dispositions constitutionnelles d'assurer à tous un traitement égal devant la loi, indépendamment du sexe, de la race ou de la religion. Mon Gouvernement s'en tient fermement à l'idée que les femmes doivent avoir des chances égales de participer pleinement, à tous les niveaux de la société, à tous les domaines de la vie, et plus particulièrement d'occuper des postes de décideurs.

La Trinité-et-Tobago juge encourageants les efforts faits, dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, pour s'attaquer à ces problèmes et à d'autres questions cruciales. Beaucoup reste à faire dans les mois à venir. Mon Gouvernement continuera, en étroite coopération avec d'autres, d'oeuvrer à la formulation de recommandations concrètes, et notamment d'objectifs précis et réalisables, qui permettront de surmonter les nombreux obstacles que rencontre la promotion de la femme.

La population est une autre question qui figure toujours à l'ordre du jour international. Il est désormais reconnu que les objectifs et les politiques de population font partie intégrante du développement social, économique et

culturel conçu pour améliorer la qualité de la vie. En conséquence, la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a été organisée au Caire en septembre dernier, s'est fort judicieusement employée à évaluer l'impact des facteurs démographiques sur le développement et à souligner l'importance que revêt tout l'éventail des politiques de population dans le processus de développement. Nous devons maintenant prendre des mesures concrètes pour faire respecter ces principes et mettre en oeuvre le Programme d'action adopté par la Conférence.

Le domaine crucial de l'environnement donne également lieu à un débat. Aux niveaux national et international, les États Membres ont pris les premières mesures pour mettre au point un nouveau modèle de développement se fondant sur l'intégration des problèmes de l'environnement aux activités de développement. La poursuite de ce processus devrait conduire à la mise en oeuvre des politiques et décisions arrêtées à Rio de Janeiro et, partant, à la réalisation des objectifs fixés pour le bien commun.

En tant que suivi de la Conférence de Rio de Janeiro, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui a eu lieu au début de l'année à la Barbade, a permis aux États insulaires et au reste de la communauté internationale d'envisager une approche globale du développement durable dans le cadre de l'Agenda 21. Pour de nombreux États insulaires en développement, qui sont restés à la périphérie des programmes internationaux de développement, la mise en oeuvre des accords adoptés à la Barbade sera l'occasion de participer, en tant que donateurs et en tant que bénéficiaires, à cet effort véritablement mondial. En tant que Président de l'Alliance des petits États insulaires, la Trinité-et-Tobago réaffirme sa volonté de jouer un rôle déterminant en accélérant la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade.

La préservation et la gestion durable des ressources dans l'intérêt de tous doivent être un important objectif de l'Agenda pour le développement. Mais la réalisation de cet objectif doit être aidée par la mise en place de régimes juridiques pour veiller à ce que nous nous acquittions correctement de notre mission en tant que gardiens de ces ressources.

Dans ce contexte, la Trinité-et-Tobago se félicite de l'entrée en vigueur imminente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, car nous avons participé très activement, avec les autres États Membres, à l'élaboration d'un nouvel ordre public des océans plus universellement accepté. L'esprit de conciliation et de

consensus qui a présidé aux travaux de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer représente une base solide pour le lancement, le 16 novembre 1994 à Kingston, Jamaïque, de l'Autorité internationale des fonds marins. La Trinité-et-Tobago continuera de participer de manière constructive, et en étroite coopération avec les autres États Membres, au processus de prise de décisions de l'Autorité et des autres institutions connexes de la Convention de 1982.

L'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer devrait donner une impulsion nouvelle à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, qui s'efforce d'élaborer des principes de bonne gestion de l'une des plus importantes ressources alimentaires renouvelables. Si la volonté politique d'agir de manière décisive fait défaut, cet objectif ne pourra être atteint.

La volonté politique est absolument nécessaire également si nous voulons nous attaquer efficacement aux divers obstacles économiques internationaux qui sapent les efforts nationaux visant à promouvoir le progrès social et de meilleurs niveaux de vie. Au nombre des principaux obstacles, il y a les barrières commerciales, les flux insuffisants de financement international, une dette extérieure coûteuse et un transfert de technique insuffisant vers les pays en développement. Tout cela sape les efforts énergiques que font de nombreux gouvernements pour revitaliser leur économie.

La Trinité-et-Tobago se félicite des importantes mesures prises au début de l'année pour ouvrir et libéraliser le commerce, qui ont abouti avec succès aux négociations commerciales de l'Uruguay Round. Il faut souligner toutefois qu'il ne suffit pas de chercher à mettre en oeuvre les mesures de libéralisation des échanges, conformément aux accords conclus, mais qu'il faut d'urgence accorder l'attention voulue à la tendance à une croissance économique qui persiste et s'accompagne d'une augmentation de la misère et du chômage ainsi que de la marginalisation de vastes secteurs de la population mondiale.

Il ressort clairement de ce que je viens de dire que seule une approche multilatérale permettra de résoudre les problèmes de la planète. L'ONU est manifestement l'instrument le plus approprié pour mettre au point cette approche. Les gens se tournent de plus en plus vers l'Organisation, non seulement pour matérialiser leurs aspirations à la paix et à la sécurité, mais aussi pour rechercher le développement assorti d'équité et de justice sociale.

Maintenant que se sont dissipées la méfiance et l'hostilité qui ont caractérisé l'époque de la guerre froide, l'Organisation devrait être mieux à même de répondre à ces besoins.

En devenant Membre de l'Organisation des Nations Unies il y a 32 ans, la Trinité-et-Tobago a promis, avec d'autres États Membres, de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion économique et sociale de tous les peuples. À cette fin, nous participerons activement aux efforts entrepris pour restructurer l'Organisation des Nations Unies afin de la mieux adapter, compte tenu du nouvel environnement international dynamique, aux besoins des États Membres.

L'Organisation des Nations Unies est à la veille de fêter son cinquantième anniversaire, et la Trinité-et-Tobago saisit avec plaisir cette occasion pour réaffirmer son adhésion aux buts et aux principes consacrés dans la Charte. En tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous devons redoubler d'efforts pour forger une paix universelle et une nouvelle ère de développement, où les nations et les individus pourront s'épanouir en toute sécurité. Je suis certain que le genre humain a le désir et la volonté intrinsèques d'atteindre ces objectifs.

Allocution de M. Mikhaïl Chygir, Premier Ministre de la République du Bélarus

Le Président (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République du Bélarus.

M. Mikhaïl Chygir, Premier Ministre de la République du Bélarus, est escorté à la tribune.

Le Président (interprétation de l'espagnol) : C'est avec un vif plaisir que je souhaite la bienvenue au Premier Ministre de la République du Bélarus, M. Mikhaïl Chygir, et que je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Chygir (Bélarus) (*interprétation du russe*) : Permettez-moi de féliciter M. Amara Essy de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session. C'est à la fois un hommage rendu à la contribution de son pays aux travaux de l'Organisation et une reconnaissance des résultats qu'il a obtenus dans le domaine de la diplomatie multilatérale.

Il y a près d'un demi-siècle, les États Membres fondateurs — mon pays étant l'un d'entre eux — assignaient à l'Organisation des Nations Unies une tâche d'une impor-

tance suprême : unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales et promouvoir le développement social et économique de toutes les nations. Il était nécessaire de créer un mécanisme de coordination des efforts des États, qui pourrait offrir des solutions mutuellement acceptables aux problèmes internationaux. L'expérience a montré que l'Organisation des Nations Unies peut jouer le rôle d'un tel mécanisme unique. Grâce aux grands efforts déployés par cette Organisation internationale prestigieuse, nous avons réussi à éviter des crises et des conflits militaires dans bien des régions du monde.

Le monde a changé de manière spectaculaire. Les confrontations politiques, idéologiques et militaires entre deux systèmes sociaux appartiennent désormais au passé. L'ère de la guerre froide est définitivement révolue. Ces changements ont incité le monde à espérer un meilleur avenir, mais n'ont pas malheureusement résolu tous les problèmes internationaux. Des tragédies que sous-tendent des causes dues à l'hostilité ethnique, religieuse et nationale se déroulent au Rwanda, en Bosnie-Herzégovine, dans le Haut-Karabakh, en Abkhazie et au Tadjikistan. Des rapports bilatéraux changeants entre certains États, notamment dans les domaines des droits de l'homme et de la protection des minorités nationales, en sont également des facteurs. Il y a aussi le terrorisme, le trafic de drogues et les exportations incontrôlées d'armes, y compris les fournitures d'armes dans les zones de conflit et les points chauds dans des pays où les effusions de sang se poursuivent.

Dans ces circonstances, le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'unificatrice des peuples universellement reconnue devient beaucoup plus importante. J'ai la profonde conviction que le moment viendra où la raison collective de l'Organisation prévaudra sur les processus qui se déroulent dans le monde. Nous avons le devoir de ne rien ménager pour y parvenir. Ici, à l'ONU, nous devons trouver les réponses aux nombreuses questions qui préoccupent nos pays.

Pour le Bélarus, cela est particulièrement important. Depuis quatre ans maintenant, le Bélarus s'emploie à édifier un État démocratique, indépendant et souverain. Notre idéal est celui d'un citoyen libre dans un pays libre. Après des décennies de totalitarisme et de simulation de collectivisme, nous rendons progressivement à notre peuple cette liberté que le grand humaniste, Léonard de Vinci, appelait le principal don de la nature.

L'adoption d'une nouvelle Constitution a été un important événement dans la vie du Bélarus de même que — une première historique — des élections présidentielles vérita-

blement libres et démocratiques, pour nous. Désormais, le Bélarus a un Président élu par le peuple, Alaksandr Lukashenka, qui a affirmé son attachement fondamental à des réformes progressives du marché. Le pouvoir présidentiel et la confiance du peuple assurent l'irréversibilité des réformes démocratiques dans notre pays. Et, aujourd'hui, nous avons également des élections régulières au Parlement du Bélarus et pour l'administration locale.

En politique étrangère, la République du Bélarus a foi dans les principes de l'égalité souveraine des États, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de l'inviolabilité des frontières, du règlement pacifique des différends, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et dans les autres normes du droit international universellement reconnues. Notre Constitution comprend une clause stipulant que le Bélarus devrait être un État neutre et son territoire une zone dénucléarisée. Notre République est prête à coopérer avec l'ensemble du monde et recherche sa place légitime en Europe, au sein des structures régionales de sécurité collective et de coopération économique.

Le Président et le Gouvernement de la République du Bélarus estiment que la mise en place des réformes de marché assureront le succès des transformations démocratiques de notre société. Nous nous sommes lancés dans cette voie avec énergie et de manière irréversible. Les bases légales et organisationnelles du passage à une économie de marché socialement orientée sont maintenant instaurées dans la République. La législation appropriée a été promulguée. Les idées visant à instaurer un État de droit, à partager le pouvoir entre différents secteurs et à améliorer le système exécutif sont à présent mises en pratique.

Cependant, comme dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale, le passage à l'économie de marché est très difficile. Nous rencontrons les plus grandes difficultés pour ce qui est de la privatisation, de la lutte contre les monopoles et de la stabilisation du système monétaire et financier. De plus, nous avons hérité du passé une structure économique nationale dans laquelle une part excessive était accordée au complexe militaro-industriel. La dette nationale intérieure et extérieure est également importante, entraînant des déficits budgétaires et l'inflation.

La situation est aggravée par les conséquences à long terme de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. L'effet néfaste de la contamination radioactive sans précédent sur la santé de la population n'est pas en régression. Au contraire, il prend de l'ampleur à mesure que ce jour tragique s'estompe. Pour couronner le tout, notre pays a connu, cette année, une sécheresse sans équivalent

depuis 100 ans au moins. Selon des estimations prudentes les dommages causés par cette sécheresse s'élèveraient à plus de 300 millions de dollars.

Dans ces circonstances difficiles, la République a élaboré un programme de mesures visant à faire sortir l'économie de la crise. Ce programme sera la base d'un accord avec le Fonds monétaire international, que nous projetons de signer au cours du mois prochain. Fermement résolu à procéder à des réformes ambitieuses, nous avons l'intention de contenir l'inflation, de réduire le déficit budgétaire et celui de la balance des paiements. La libéralisation totale du commerce et des prix, l'accélération des privatisations devraient permettre d'atténuer la crise de notre économie. Compte tenu de nos propres forces, nous comprenons, néanmoins, qu'il ne nous sera pas possible sans appui extérieur, de réaliser complètement nos réformes dans un délai raisonnablement court.

La République du Bélarus n'a pas l'intention de se replier sur ses propres problèmes. Elle est accessible aux préoccupations et problèmes du monde entier, et elle souhaite apporter sa contribution aux activités de la communauté mondiale des nations. Le Bélarus, a été non seulement dans la forme mais dans les faits, le premier État dans l'histoire à renoncer volontairement à la possession d'armes nucléaires, sans réserves ni conditions. Nous appuyons les propositions relatives à la prorogation indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

En 1990, à cette tribune, la délégation de la République du Bélarus a avancé l'idée d'établir une ceinture dénucléarisée allant de la Baltique à la mer Noire. Les récentes mesures prises par le Bélarus pour retirer les armes nucléaires de son territoire avant la date prévue font que l'on peut déjà considérer une grande partie de cette région comme un territoire déjà dénucléarisé.

Le Bélarus appuie les efforts déployés par les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour accélérer les négociations vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous estimons que ce traité pourrait être signé au début de l'année prochaine. Nous appuyons également la proposition faite ici visant à élaborer un traité sur la sûreté nucléaire et la stabilité stratégique. Il est évident que nous préconisons des discussions multilatérales sur les questions relatives à la réglementation du marché international des armes et du matériel de guerre.

J'aimerais insister sur le fait qu'en dépit de sa crise économique, notre République s'efforce d'honorer ses obligations en ce qui concerne la réduction des armements nucléaires et classiques, même si cela exige d'énormes dépenses supplémentaires. À cet égard, nous avons le sentiment que nous pouvons compter sur la communauté internationale pour soutenir nos initiatives.

La noble quête de paix menée par les peuples après la seconde guerre mondiale a abouti à la création de l'Organisation des Nations Unies. Le peuple du Bélarus a payé cher sa libération du fascisme. Le feu mortel de la guerre a brûlé notre terre et atteint littéralement chaque famille qui s'y trouvait. Un habitant sur quatre a payé de sa vie le tragique prix de la liberté. Ce n'est que 25 ans après la guerre que notre population a retrouvé le niveau de vie dont elle jouissait avant la guerre. Voilà pourquoi le Bélarus a accueilli aussi chaleureusement la décision de l'Assemblée générale de proclamer 1995 année des Nations Unies pour la tolérance et de la proclamer également année mondiale à la mémoire des victimes de la seconde guerre mondiale. La délégation du Bélarus estime également que l'année prochaine serait le moment approprié de supprimer de la Charte des Nations Unies le concept désuet d'«État ennemi».

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies doit être l'occasion de trouver de nouveaux moyens de nous adapter à la situation changeante du monde. C'est un truisme que de dire que la nature est ennemie de la stabilité et que tout dans la nature change constamment. Cette loi est certainement applicable à l'ONU. Pour que l'Organisation soit efficace, il faut apporter de profondes réformes à ses principaux organes.

Dans l'application du principe de représentation des pays et régions au Conseil de sécurité, les intérêts de tous les groupes d'États, y compris le Groupe d'Europe orientale, doivent être pleinement pris en compte. Bien entendu, aucune réforme du Conseil de sécurité ne doit diminuer son rôle en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont ont tellement besoin tous les États, notamment les petits.

Le Gouvernement de la République du Bélarus a réagi favorablement à la proposition tendant à accroître le nombre de membres permanents du Conseil de sécurité en y ajoutant des membres qui auront été choisis parmi les pays qui apportent une contribution exceptionnelle à la réalisation des buts de la Charte des Nations Unies.

Nous pensons qu'il faut tenir compte davantage des réalités existantes, y compris des problèmes complexes auxquels sont confrontés les pays à économie en transition et les pays les plus pauvres, ainsi que les problèmes mondiaux de la population, du chômage et de la détérioration environnementale dans toutes les régions du monde.

Le dialogue politique et économique entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires doit porter sur de nouveaux aspects qui sortent du cadre traditionnel de leurs relations entre eux.

La République du Bélarus espère que le mouvement qui a commencé aux Philippines à la Conférence internationale des démocraties nouvelles et rétablies et qui s'est poursuivie à Managua permettra aux pays en transition et en développement d'unir et d'élaborer une démarche coordonnée dans le cadre des Nations Unies pour consolider la démocratie et créer un marché libre.

Les pays à économie en transition se trouvent à différentes étapes de la voie vers la démocratie et une économie de marché et, partant, le succès des réformes dépend, dans une large mesure, de l'appui de la communauté internationale. Par conséquent, la délégation du Bélarus propose de convoquer en 1996, sous les auspices des Nations Unies, une conférence internationale sur le développement durable des pays à économie en transition. Les co-organisateurs de la conférence pourraient être la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, le Bureau régional européen du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et d'autres institutions intéressées.

Nous pensons également que l'octroi du statut de pays le plus favorisé, qui procurerait aux pays à économie en transition un vaste accès aux marchés internationaux et favoriserait leur pleine intégration à l'économie mondiale, répondrait aux intérêts de la communauté internationale dans son ensemble.

Il y a un besoin croissant d'élargir la coopération et de renforcer la coordination entre l'ONU, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté des États indépendants (CEI) et d'autres organisations et accords régionaux. À cet égard, nous nous félicitons de l'octroi par l'Assemblée générale du statut d'observateur à la Communauté des États indépendants. Le Bélarus préconise une définition plus claire des domaines de coopération entre l'ONU et la CEI. Cette coopération pourrait comprendre les efforts communs dans les domaines du maintien de la paix,

du désarmement, de l'environnement, de la lutte contre le terrorisme, du contrôle des drogues et de la transformation industrielle.

Nous estimons que les opérations de maintien de la paix ne doivent pas prendre le pas sur les problèmes

cruciaux de développement social et économique. La réforme administrative et financière doit devenir l'aspect le plus important du renouveau de l'Organisation des Nations Unies. Pour ce faire, il faudrait notamment répartir de façon plus rationnelle le fardeau financier entre l'ONU et les autres institutions internationales, y compris les organisations régionales. Il faudrait également rejeter les approches existantes de calcul du barème des quotes-parts des États membres au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et aux opérations de maintien de la paix. Il serait plus juste d'évaluer les contributions des États en fonction de leur capacité réelle de paiement.

Pour terminer, qu'il me soit permis de dire que le débat général à cette session atteste véritablement l'intérêt des États membres à réaliser pleinement le potentiel de l'Organisation des Nations pour qu'elle devienne une organisation internationale réellement efficace et un centre d'harmonisation et de coordination des activités des pays du monde. La République du Bélarus partage pleinement cet intérêt et est prête à coopérer avec tous les pays de la communauté mondiale pour que leur objectif se concrétise afin que la fin de ce siècle passe à l'histoire comme une époque où les aspirations et les espoirs de toute l'humanité ont finalement été réalisés.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République du Bélarus de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Mikhaïl Chygir, Premier Ministre de la République du Bélarus, est escorté de la tribune.

La séance est levée à 13 h 10.